



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

SÉANCE D'OUVERTURE

6 JUILLET 1880

DISCOURS

DE

M. LE GOUVERNEUR

1880

LIÈGE-BRUXELLES

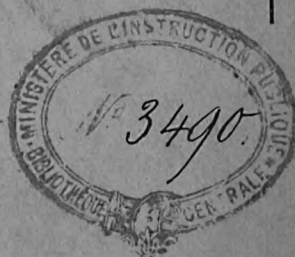
SOUVENIRS

LIÈGE

GUSTAVE THIRIART, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

6 — QUAI DE LA BATTE — 6

1880



673013

STADSBIBLIOTHEEK ANTWERPEN



03 08 0162507 7

Digitized by Google

673013

Hist. de.
Beau.
5406

CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE

SÉANCE D'OUVERTURE

6 JUILLET 1880

DISCOURS

DE

M. LE GOUVERNEUR

1830

LIÈGE-BRUXELLES

SOUVENIRS



LIÈGE

GUSTAVE THIRIART, IMPRIMEUR DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

6 — QUAI DE LA BATTE — 6

1880

1830



LIÈGE – BRUXELLES



SOUVENIRS



1830

LIÈGE-BRUXELLES

SOUVENIRS

Messieurs,

En jetant les yeux autour de nous, en écoutant les échos qui se répercutent dans le lointain, en examinant de plus près la situation politique des esprits, on pourrait s'effrayer de l'avenir.

En scrutant avec soin, les causes de l'agitation que l'on ne peut plus longtemps méconnaître, et en se rendant compte du caractère national et des symptômes qui se trahissent au fond des cœurs, on ne tarde pas à se rassurer.

Il est un sentiment plus fort que la haine des partis; à presque tous les moments de crise, ce sentiment s'est révélé et aujourd'hui, plus que jamais, il règne sur toutes les intelligences élevées, malgré la peine que l'on se donne pour le dissimuler, ou plutôt à cause du besoin que l'on éprouve de le trahir; ce sentiment c'est l'esprit national, c'est celui que dépose en nous, le bonheur que nous donne notre indépendance comme nation.

C'est toujours dans les grandes circonstances que le besoin d'union se fait sentir : qu'un grand danger nous menace, ou qu'une grande joie se manifeste, et, à l'instant toutes les volontés s'unissent, tous les cœurs battent à l'unisson, dans toutes les poitrines, l'esprit national se réveille.

C'est ainsi que, l'an dernier, nous avons été heureux d'entendre prononcer dans cette enceinte ces paroles qui ont été accueillies avec un patriotique enthousiasme :

« Il s'agit, nous disait-on, pour les Belges, de fêter
» le 50^e anniversaire de leur indépendance et de mon-
» trer aux yeux de l'étranger qu'heureux de vivre
» sous une dynastie populaire, ils désirent le maintien
» des institutions que leur a données le Congrès
» de 1830. »

A mesure que les hommes intelligents se regardaient de près, un courant patriotique ne tarda pas à s'établir entre les volontés, et, d'un commun accord, d'un bout à l'autre du pays, prévalut la résolution de contribuer à l'éclat de nos fêtes jubilaires.

Il serait difficile, Messieurs, à l'heure présente, de se préoccuper d'une autre pensée ; permettez-moi de jeter un coup d'œil rapide sur cette année, à tout jamais mémorable, de 1830.

« L'époque n'est pas éloignée où la Belgique inau-
» gurera la cinquantième année de son indépendance ;
écrivait un homme qui y prit une large part,
» il est à souhaiter que, dans l'intervalle, aucun
« incident ne vienne la troubler.

» On sera en droit de lui demander, on lui demandera si elle a rempli ses devoirs envers l'Europe.
» Sa naissance a été laborieuse et les grandes
» puissances qui l'ont tenue sur les fonts baptismaux
» ne l'ont pas gâtée. »

Nothomb. (Essai historique et politique sur la révolution belge. — Avant-propos, III, page XVII).

On se tromperait singulièrement, si, comme on l'affirmait, et comme on l'a longtemps affirmé, on s'imaginait que la révolution belge de 1830 était la fille naturelle, sinon adoptive, de la révolution française.

L'arbre de la contrefaçon, d'après certains critiques, avait tellement jeté ses racines en Belgique que le besoin de contrefaire s'y appliquait à tout. La littérature était française, le théâtre était français, les sciences mêmes découlaient des sources françaises ; nos bibliothèques se composaient presque exclusivement de livres français, la langue française, presque maternelle des Wallons, s'était introduite dans l'élément flamand. Cette manie du plagiat avait dû entraîner à la terrible contrefaçon de la révolution française.

Paris avait eu ses trois journées ; Bruxelles devait avoir les siennes. C'était logique dans la langue de la contrefaçon, mais c'était absolument méconnaître l'histoire de notre pays, son caractère, ses mœurs et ses séculaires aspirations.

C'est ce que nous allons essayer d'établir.

Sans doute, nous avons avec la nation française de nombreuses affinités.

Nous n'avons pas commis l'ingratitude d'oublier les

bienfaits que nous devons à la France, ni à aucune des nations qui nous ont protégés dans les moments difficiles.

Mais la révolution belge de 1830 n'est pas la fille de la révolution française, la Belgique n'a pas la manie de l'imitation à ce point.

Depuis 1830, deux révolutions sanglantes ont changé la face de la France; la Belgique est restée calme et résolue à défendre sa nationalité, contre ceux qui auraient eu la fantaisie de l'attaquer.

Pendant que le vieux roi Louis-Philippe errait fugitif et abandonné de tous, se dirigeant vers les rives hospitalières de l'Angleterre, pendant que vingt peuples se soulevaient, au cri de *Liberté* et se disposaient à la conquérir, les Belges serrèrent les rangs autour du trône qu'ils avaient élevé de leurs mains et n'eurent qu'un souci, c'était de garantir leurs frontières et de sauvegarder leurs institutions.

Et cependant la révolution leur eut été facile, d'autant plus facile, que le Roi leur en avait donné les moyens presque pacifiques.

« Si vous croyez, avait-il dit, que mon départ puisse
» réaliser vos vœux, je suis prêt à vous rendre
» votre parole. Je suis venu en Belgique pour
» vous rendre heureux, je ne veux pas, par ma
» présence, être un obstacle à votre bonheur. »

De cette manière, le Roi aplanissait les embarras qu'aurait pu éprouver la Belgique, si elle avait pu commettre l'ingratitude de pousser la manie de la contrefaçon jusqu'à vouloir changer le régime de 1830

sous lequel elle avait vécu pendant 18 ans, calme, heureuse et prospère.

Aussi, lorsque, des volontaires égarés voulurent ouvrir nos frontières à l'invasion, la Belgique prouva et son armée se fit l'exécuteur de sa volonté patriotique, que les héros de *Risquons-Tout* s'étaient trompés d'adresse. Nos soldats, conduits par des chefs dévoués, accueillirent ces libérateurs à coups de canon, et leur prouvèrent que l'heure de l'annexion n'avait pas encore sonné.

Pour nous rendre compte de cet esprit public, conservateur dans le meilleur sens du mot, il faudra remonter brièvement à la constitution même du Royaume des Pays-Bas.

La Belgique, tour-à-tour bourguignonne, espagnole, autrichienne et française, avait constamment souffert de cette espèce de vasselage qui lui fut imposé par les évènements, par sa situation topographique, par ses richesses toujours enviées.

La désastreuse campagne de Russie et enfin la grande bataille de Leipzig furent, pour la France, le signal de sa décadence, à laquelle la bataille de Waterloo vint mettre le sceau.

Le génie de Napoléon avait épuisé ses ressources; son règne brillant, autant que despotique, s'était écroulé par la force des évènements, c'est-à-dire par la défaite de ses armées et la lassitude du peuple.

La Hollande qui avait joui d'une indépendance réelle sous les *stadhouders* éprouvait le besoin de ressaisir son autonomie, et la ressaisit en effet.

Guillaume fut proclamé Prince Souverain des Pays-Bas, et acceptait ce titre, alors que la Belgique gémissait encore sous la verge de fer du vainqueur du monde.

On sentait bien que l'heure de la délivrance allait bientôt sonner, mais personne n'osait en donner le signal. Enfin le feld-maréchal Blücher publia, le 1^{er} janvier 1814, une proclamation aux habitants de la rive gauche du Rhin; elle était à la fois encourageante et sévère.

Peu de jours après, notre pays fut envahi. Depuis ce moment les agitations se succédèrent, jusqu'à ce qu'enfin le royaume des Pays-Bas fut érigé.

C'est dans la forme donnée à cette érection, et, dans l'esprit qui y présida que se trouvent les premières causes de la désaffection, qui finit par amener la catastrophe de 1830 et l'affranchissement définitif de la Belgique.

La Hollande, comme nous l'avons vu, avait conservé son autonomie; la Belgique avait toujours ignoré la sienne.

De là était née, dans l'esprit de la nation néerlandaise, l'idée d'une supériorité qui n'avait aucune raison d'être, mais qui s'est traduite dans tous les actes de la vie publique et commune.

Pour les Hollandais leur patrie, à eux, représentait *la personne de l'acquéreur*, la Belgique *la chose acquise*.

Dès le moment où la loi fondamentale fut soumise à la révision, ces prétentions se dévoilèrent : c'est.

ainsi que les notables belges ne furent appelés à se prononcer que sur les amendements rendus nécessaires, par la transformation du Gouvernement et l'adjonction de nouvelles provinces, le fond de la constitution étant réputé de droit obligatoire, et cependant cette constitution fut rejetée par les notables des neuf provinces, par 796 voix contre 527, et le Roi, usant de moyens dont la loyauté était bien discutable, déclara la constitution acceptée.

« Triste début pour une dynastie nouvelle, dit » M. Nothomb (p. 67); au vice originel de la conquête » venait se joindre un vice non moins grave ; *la* » *fraude.* »

Les actes qui signalèrent la constitution définitive du Royaume se ressentirent, tous, de cette même pensée de supériorité.

La langue hollandaise fut considérée comme la langue officielle, en attendant qu'elle fut imposée à l'usage des administrations et même des cours et des tribunaux.

Le siège des grands établissements devait être établi dans les provinces septentrionales et le siège de la cour de cassation, qui n'existait pas au commencement de 1830, fut établi à la Haye par un arrêté royal du 21 juin de cette année. La législation civile et criminelle devait être réformée d'après les idées hollandaises : partant l'institution du jury et la publicité des débats, devaient être écartées, comme étant contraires aux mœurs et aux traditions hollandaises.

Les impôts devaient être calculés de manière à favoriser les provinces septentrionales.

Les Hollandais devaient avoir la préférence sur les Belges, dans la collation des emplois.

Les faveurs accordées aux provinces septentrionales étaient innombrables et en les examinant de près, on est étonné qu'un Gouvernement fondé sur de semblables éléments, ait pu vivre pendant 15 années.

Il faut être juste cependant et reconnaître que ces faveurs n'étaient pas toutes le résultat d'une volonté unique; sans rendre la situation meilleure, elles étaient, en partie, nécessitées par la force même des choses; ainsi, pour ne parler que de la représentation nationale, il était indispensable de la fixer à un nombre égal pour les deux parties du royaume, 55 membres pour chacune d'elles.

Il est sensible, que si, comme dans les pays homogènes, la représentation avait été fixée d'après la population, celle qui avait le chiffre le moins élevé aurait toujours été sacrifiée à l'autre partie, et lors même que la fraction la plus nombreuse se serait fait un devoir de conscience de traiter toutes les provinces avec la plus stricte égalité, elle n'aurait pas manqué de s'attirer, presque toujours, le reproche de partialité.

On peut en conclure que tous les actes du Gouvernement n'étaient pas également blâmables. Le roi Guillaume subissait la loi de son origine; personnellement il était animé de bonnes intentions, à part quelques préjugés d'un autre âge qui se seraient perdus dans le progrès moderne, et que ses successeurs au-

raient, sans aucun doute, modifiés; c'est ainsi que jamais il ne put oublier qu'il était hollandais et successeur des *stadhouders*.

Ayant à choisir entre les sympathies des Hollandais ses concitoyens et les Belges ses alliés, il était fatalement entraîné à préférer les premiers : on tombe toujours du côté où on penche; tout est là. Là est l'explication des causes de la révolution belge.

Pour triompher des difficultés que le prince devait inévitablement rencontrer sous ses pas, et devant lesquelles plus d'un aurait succombé, il aurait fallu au Roi, des qualités qui, pour la plupart, lui faisaient défaut. Qu'on en juge par le portrait qu'en a fait un de ses anciens ministres, le comte *Van den Duyn de Maasdam* dans ses *Notices et souvenirs*. (1).

« Guillaume pêchait par un excès de finesse et de
» calcul, poussait l'économie jusqu'à l'avarice et ne
» voyait les choses que par leur petit côté. Mais il
» avait la conception prompte et le jugement sain,
» l'esprit libéral par raisonnement plutôt que par
» instinct. Il n'oubliait pas les services rendus, mais
» un certain égoïsme l'empêchait de les récompenser
» selon leur mérite.

.
» Ce fut là le grand défaut de Guillaume et son
» malheur en même temps.»

Là devait être et là fut en effet la cause inéluctable de sa perte.

(1) L^e Hymans. Histoire politique et parlementaire de la Belgique, page 35.

Dans les premières années de son règne, Guillaume sut conquérir une certaine sympathie dans les provinces méridionales.

La conduite de l'héritier de la couronne à la bataille de Waterloo, qui délivra la Belgique du joug de Napoléon, contribua à la popularité trompeuse de sa famille.

Le duc de Wellington l'avait signalé au Roi dans les termes les plus élogieux ; on sait que le Prince ne quitta le champ de bataille que lorsqu'une balle, reçue à l'épaule, le mit hors de combat.

Les journaux et notamment le *Journal de Gand* ne tarirent pas en éloges au sujet de sa conduite héroïque. Ce journal expliqua comment le prince d'Orange, enveloppé par les troupes françaises, fut délivré par le 7^e bataillon de l'infanterie belge.

C'est qu'en effet, outre la bravoure qu'il avait montrée sur le champ de bataille, il avait eu un moment d'à-propos qui lui aurait assuré, pour toujours, l'affection de l'armée. Détachant la croix qu'il portait sur la poitrine, il la jeta au milieu du bataillon en lui criant ces mots devenus légendaires dans l'armée :

« Enfants, leur cria-t-il, vous l'avez tous méritée.

» La décoration fut attachée au drapeau aux cris
» de *vive le Prince héréditaire*.

» Tous les Belges, ajoute le journal, jurèrent de
» défendre jusqu'à la mort ce signe de l'honneur, et
» dans ce moment suprême, plusieurs de ces braves

» moururent en prononçant leur patriotique serment. » (1)

Le prince d'Orange est resté jusqu'à la révolution l'idole de l'armée.

Son affabilité était extrême, ses qualités militaires étaient hautement appréciées, et si le trône de son père avait pu être sauvé, il l'eût été par lui. Mais le sort en était jeté, les fautes du Roi, son obstination et son aveuglement finirent par le rendre odieux, et pour achever la désaffection qui était déjà bien prononcée, il eut la fatale pensée de composer un ministère dont le ministre *Van Maanen* était l'âme et l'inspirateur et qui devait entraîner dans sa chute le Royaume et le Roi.

C'est ici le cas d'appliquer encore une fois ce mot dont on a tant fait usage depuis : « *quos perdere vult Jupiter dementat.* »

Nous sommes arrivés à la fin de 1829, j'ouvre une parenthèse pour citer de mémoire un fait probablement oublié aujourd'hui, mais qui eut son indiscutable importance. A cette époque, parut une brochure intitulée : *Coup d'œil sur le Royaume des Pays-Bas*. Cette brochure était signée *Van Herberghen*, banquier, à Tirlemont. L'auteur réel était un nommé Charles *Froment*, écrivain distingué, mais ne jouissant d'aucune considération personnelle.

(1) L^s Hymans, page 161.

Il existe un poème sans signature ou plutôt signé du pseudonyme : *Aimable Ladouceur*, sur les hommes politiques de cette époque, qui était généralement attribué à *Froment*, le poète Mathieu y est cité avec la qualification de *Doudou de Mons*. J'y cueille ces quelques vers qui sont toute une épopée, et je les cite pour vous faire connaître l'auteur du Coup d'œil sur le Royaume des Pays-Bas : *Mathieu* était l'ami de *Froment*. Voici ce qu'il écrivait sur son ami et sur lui-même :

Quand ivre mort *Froment* est couché dans la fange,
Froment vomit des vers et *Mathieu* les arrange.
Un jour, ces deux amis, sur le même cheval,
Ensemble marcheront vers le même hôpital,
A moins que ce *Froment*, que le bourreau réclame,
Avant peu, garroté sur la charrette infâme,
N'aille en cet équipage assez bon pour ce gueux
Amuser les passants de son saut périlleux :
Je serai la première à cette heureuse fête ;
Mendiant le plaisir de voir tomber sa tête,
Au pied de l'échafaud qu'il faudra démolir,
Nul brigand après lui n'y voudrait plus mourir.

Hébergé et tenu en charte privée par le banquier en question, il écrivit sa brochure en quinze jours ; prenant corps à corps le Gouvernement, il lui infligea des coups tellement sensibles, que le ministère, ombrageux d'ailleurs, crut devoir s'en alarmer, et, dans un conseil de cabinet, il fut décidé qu'on y répondrait. Mais qui serait chargé de cette rude et difficile besogne ?

Il fut convenu que personne dans le pays autre que *Froment* n'était capable de lutter contre l'auteur de

ces attaques. Le Conseil décida que M. le ministre *Van Maanen* le manderait chez lui et lui confierait le soin de la réponse.

C'est ce qui fut fait.

Froment accepta sans hésiter ; il fut convenu du prix.

Le ministre lui fit connaître que le Gouvernement était très-pressé de faire paraître la réfutation.

« — Combien vous faudra-t-il de temps pour en » finir? lui dit le ministre.

» — *Huit jours*, répondit-il.

» — Huit jours ! mais il est impossible de faire une » réfutation complète en aussi peu de temps.

» — Monsieur le ministre, répondit *Froment*, j'ai » écrit la brochure *en quinze jours*; je vous assure qu'il » ne m'en faudra pas plus de huit pour la démolir. »

Je ne me rappelle plus la suite qui fut donnée à l'entretien ; mais je certifie qu'il m'est resté dans la mémoire comme parfaitement exact.

Il est dans les destinées des Gouvernements qui se perdent de ne commettre que des maladresses. Le Roi Guillaume ne sut pas échapper à ce sort.

Le mécontentement allait grandissant, il n'y avait plus une mesure qui ne fut soumise à la critique.

La politique gouvernementale peut être comparée, sous certains rapports, à un mécanisme à engrenages. Une fois qu'on y est pris, on ne sait plus s'en retirer, souvent parce que le seul moyen d'échapper, est celui

qu'on ne veut pas employer et que celui qu'on emploie conduit les Etats à l'abîme.

Les deux Gouvernements de France et de Belgique se trouvaient à peu près dans les mêmes conditions.

Le message du 11 décembre était à la Belgique ce que devinrent les ordonnances françaises.

L'un et les autres devaient fatalement mener à la révolution.

Ce message fameux dans notre histoire fournit la preuve la plus évidente que les bonnes intentions ne suffisent pas pour sauver les Gouvernements. Il faut ajouter aux bonnes intentions l'art de gouverner, c'est-à-dire l'art de prévoir.

Les Gouvernements modernes ne se sont jamais perdus par les concessions faites à temps, avec mesure, et avec intelligence.

Le message, en voulant tout corriger, a évidemment tout compromis ; il se traduit par cette sentence qui résume le langage tenu par le Gouvernement. On y fait dire au Roi : « Tout est au mieux dans » le meilleur des Gouvernements, et l'ingratitude » d'un grand nombre de mes sujets est cause qu'ils » méconnaissent tous les bienfaits dont j'ai voulu les » combler.

» La presse, au lieu de jouir de la sage liberté que » je lui ai concédée, tient de plus en plus à se laisser » aller aux plus coupables licences.

» L'église catholique Romaine, sous l'égide du con- » cordat, a plus de liberté qu'elle n'en a eu sous aucun

» régime. » Le Roi continue en ces termes : « Cependant
» nous ne cherchons pas à nous dissimuler, que malgré
» la jouissance de tous ces avantages, un zèle exagéré
» pour la religion, excité par un but moins louable,
» entretenu par une influence pernicieuse, et même
» souvent trop peu contenue par l'observation des
» préceptes salutaires d'une religion, qui exhorte au
» maintien de la tranquillité, et à une obéissance rai-
» sonnable, peut encore agir d'une manière funeste et
» faire éclore des germes de sédition et de résistance. »

En fait d'instruction, le Roi affirmait avoir concédé toutes les libertés compatibles avec la sûreté de l'Etat, et il annonça « qu'il mettrait autant de fermeté à
» repousser des prétentions inconsidérées qu'à accueil-
» lir des sages désirs. »

Quant à la langue française, le Roi affirmait avoir fait tout ce qu'il était possible de faire ; cette langue était proscrite dans les provinces flamandes, et la tendance évidente était de la proscrire aussi et bientôt dans les provinces wallonnes.

Sous ce rapport, la répugnance du pays était invincible. Afin de rendre la prohibition ridicule, il n'y a pas de quiproquo que l'on n'ait inventé. On citait entre autres un avocat célèbre qui, depuis, est devenu un des vice-présidents de la Chambre et qui exerçait sa profession à Maestricht.

On citait, dis-je, un mot de lui qui ne laissait pas que d'être amusant.

Quand il devait traduire un mot dont il ne connaissait pas l'équivalent en flamand, il recourait à un dictionnaire. Ayant à demander au tribunal une remise de cause, il trouva dans son dictionnaire le mot remise, traduit par *Koets-Plaats*, il vint très-gravement demander au tribunal « une place pour remettre les voitures. »

On conçoit l'hilarité qui s'empara de tout le monde, même des juges hollandais.

C'était par des épigrammes de ce genre que l'honorable M. Destouvelles fustigeait une loi qui lui était odieuse.

La responsabilité ministérielle fut très-nettement déclarée incompatible avec les pouvoirs constitutionnels du Souverain, contraire aux droits qui naissent de la prérogative Royale et refusée non moins nettement par le Roi.

La solution de la question si vigoureusement agitée *des conflits* fut renvoyée à peu près aux calendes grecques.

Les attributions des États provinciaux furent menacées d'une restriction à laquelle ils étaient décidés à ne pas se soumettre.

Une circulaire ministérielle, datée du lendemain, 12 décembre 1829, adressée à tous les fonctionnaires et traçant les devoirs à ceux-ci, renchérit encore sur la sévérité du document qui précède; elle débute en ces termes :

« Monsieur! le message royal et le projet de loi
» adressé hier par le Roi à la deuxième Chambre des
» États généraux sont les résultats de la conviction
» de S. M. relativement à la nécessité qu'il y a de
» prendre de très-sévères et de très-actives mesures
» dans les circonstances où se trouve la chose
» publique, surtout dans certaines provinces du
» Royaume. »

Cet ukase aurait eu par lui-même pour effet de surexciter toutes les passions si déjà elles n'avaient été mises en mouvement par les tendances générales du Gouvernement.

Le ministère et surtout le ministre *Van Maanen* étaient devenus particulièrement odieux à la nation belge; ils devinrent surtout antipathiques aux fonctionnaires, par les mots humiliants autant qu'autocratiques qui terminaient le factum attribué tout naturellement au Ministre de la Justice et que voici :

« En conséquence, je vous invite à réfléchir mûre-
» ment au contenu de cette circulaire et du message
» royal y annexé, et de m'informer *dans les deux*
» *fois vingt-quatre heures* qui en suivront la réception,
» si vous êtes ou non prêt à suivre la marche y indi-
» quée *sans vous permettre la moindre déviation*, et
» avec ce zèle, cette confiance et cette fermeté sans
» lesquels il devient impossible de servir désormais
» avec quelque fruit la patrie, et de protéger les
» paisibles habitants contre les tentatives perverses
» des malveillants. »

On a peine à se rendre compte de la surexcitation que ce langage produisit dans le pays.

Dès ce moment, l'insurrection fut décidée en principe; ce n'était plus qu'une question de temps et d'occasion.

Evidemment, le Roi était animé de bonnes intentions; évidemment il voulait le bonheur du peuple, il l'avait promis en plus d'une occasion, mais il le voulait à sa manière et cette manière, la nation belge n'en voulait pas.

Nous en trouvons la preuve dans un journal de l'époque que nous aurons encore à citer; ce journal rédigé par trois hommes qui, plus tard, devaient contribuer le plus, à l'établissement et à la consolidation de la monarchie belge, le *Politique*, contenait dans son numéro du 1^{er} janvier 1830, un article intitulé « *Parallèle*, » en voici un remarquable passage :

« En France, deux années séparèrent l'administration de M. de Villèle et celle de M. de Polignac.

» La Belgique est moins heureuse : l'administration qui pèse sur elle dans ce moment représente à la fois et le ministère de Villèle et celui de M. de Polignac.

» Nous avons le ministère Polignac pour les menaces; le ministère Villèle pour les actes.

» Ce qu'en France on a fait, sous ces deux administrations, au nom des intérêts de la Royauté et du catholicisme, on le fait chez nous, au nom de la

» Royauté et de l'anti-catholicisme ; voilà la différence, elle n'existe que dans le but ou dans le prétexte ; dans les moyens, il n'y en a pas, ils se confondent, il y a identité parfaite, si même M. Van Maanen ne dépasse ses émules français. »

Et dans ce même numéro, nous trouvons les vœux formés par ceux qui, plus tard — dans le courant de la même année — contribueront le plus à l'élaboration de notre Constitution, dont nous célébrerons l'année prochaine à Liège, la cinquantième année d'existence.

Ces vœux prophétiques méritent d'être cités. Ils contiennent tout le programme de l'avenir, il ne faudra plus même une année pour qu'ils soient réalisés, et ils le seront par ceux-là même qui les ont livrés aux méditations de leurs lecteurs ; les voici :

VŒUX « DU POLITIQUE » AU 1^{er} JANVIER 1830

1. Maintien de la liberté de la presse.
2. Rétablissement du jury.
3. Liberté du langage.
4. Inviolabilité Royale.
5. Responsabilité ministérielle.
6. Indépendance de l'ordre judiciaire.
7. Affranchissement de l'instruction publique.
8. Légalité, modération, répartition équitable des impôts.
9. Clarté et spécialité des comptes.
10. Impartiale distribution des impôts publics.

11. Moralité dans les moyens du Gouvernement.
12. Respect à l'indépendance de la représentation nationale.
13. Respect au droit de pétition.
14. Respect aux prérogatives des Etats provinciaux.
15. Réforme dans le mode de discussion parlementaire.
16. Introduction des enquêtes.
17. Election de Députés indépendants et éclairés.
18. Bonne composition des Conseils communaux.
19. Bonne composition des Colléges électoraux.
20. Publicité des budgets communaux.
21. Rectification constitutionnelle du système municipal.
22. Propagation des Associations constitutionnelles.
23. Réforme dans le personnel du ministère.
24. Triomphe de l'ordre légal sur le régime des arrêtés.
25. Union, sans acception de provinces ni de croyances religieuses, de tous les hommes indépendants, amis sincères de la liberté en tout et pour tous.

« Tels sont, disait le journal liégeois, les vœux du » *Politique* à l'entrée de l'année 1830, telles sont les » garanties qu'il continuera de réclamer et de » défendre. »

Le lendemain, les journaux enregistraient comme une réponse anticipée à ces vœux, un arrêté du

29 décembre qui nommait ministre de l'Intérieur M. *de Lacoste* dont Liège a conservé le souvenir, et décorait de la Grand' Croix de son ordre plusieurs de ses très-hauts fonctionnaires, et entre autres, le ministre de la Justice *Van Maanen*, qui avait déjà commencé, et devait continuer à accumuler contre lui, jusqu'à la chute de la monarchie, toutes les haines nationales et toutes les violences de la presse.

C'est ainsi que, jusqu'à la fin, le Roi, évidemment mal conseillé, allait augmenter la somme des griefs par chacun des actes posés par son Gouvernement.

Les décorations données dans un pareil moment, à des hommes qui conduisaient le pays à sa perte, étaient l'objet de tous les sarcasmes et l'occasion d'amères ironies.

La nation se sentait profondément blessée, encore et surtout par la triple faveur accordée à trois hommes sur lesquels toutes les haines s'étaient concentrées. M. *Van Maanen*, à cause de son célèbre projet contre la presse, M. *Van Tets van Gaudriaan*, pour l'introduction de son budget décennal, et M. *Van Gobbelschroy* pour la complaisance avec laquelle il s'était annulé dans son ministère du Waterstaat, de l'industrie nationale et des colonies et avait fait place au Conseiller d'Etat *de La Coste* dont le rôle, du reste, était assez effacé.

Revenons maintenant au fameux message et à la circulaire des 11 et 12 novembre 1829.

Il s'en faut de beaucoup que le message fût accepté par tous les fonctionnaires publics, et que tous y aient adhéré.

On disait, entre autres, que M. *Van Crombrugge* nommé gouverneur d'Anvers, n'avait accepté ces hautes fonctions qu'à la condition de ne pas devoir adhérer aux principes exprimés dans le message, et de n'être pas tenu de transmettre la circulaire aux bourgmestres des communes de son administration.

Le Gouverneur de Liège et celui du Luxembourg, MM. *Sandberg* et *Willmar* avaient eu soin de mitiger notablement les termes ; le Gouverneur de Liège savait que l'ancien pays de ce nom n'était pas aussi maniable qu'on aurait pu le croire, et qu'on le désirait. Il prévoyait qu'il aurait rencontré dans cette province la répétition des scènes occasionnées par les privilèges de la salle Levoz ; il n'ignorait pas que la contestation *sur la légalité des octrois de jeux accordés par l'Evêque seul, sans le concours des Etats*, avait été une des causes qui avaient précipité le souverain liégeois de son trône séculaire ; il avait enfin sous les yeux ou il sentait dans l'air, la protestation de ses administrés, résumée dans une lettre qui reçut toute la publicité de la presse, et qui était un acte politique digne d'être cité avec le nom de son auteur : elle portait la date du 1^{er} janvier 1830.

M. *Bellefroid-Vanhove*, bourgmestre des communes de Freloux et Fexhe-le-Haut-Clocher, avait répondu au Commissaire d'arrondissement, qu'il prenait l'engagement de faire respecter les lois du pays par les communes dont l'administration lui était confiée, puis il ajoutait :

« Mais j'entends *qu'en donnant l'exemple de la*
» *soumission aux lois de l'Etat et de ma vigilance à*
» *les faire respecter*, Leurs Excellences les Ministres et
» M. le Gouverneur me permettent d'adresser à S. M.
» ou à nos représentants de la 2^{de} Chambre, les
» plaintes que *moi* ou les habitants des communes
» ci-dessus, auraient à porter contre les dépositaires
» de l'autorité qui s'écartent de l'attribution que leur
» impose leur charge ou de notre pacte fondamental,
» (infractions aujourd'hui trop multipliées, et déjà
» signalées, donc inutile d'être mentionnées ici) soit
» par infraction, soit enfin en quelque manière que ce
» soit; et sortent des limites desquelles tout vrai
» belge sincèrement attaché à sa patrie, et à l'auguste
» maison d'Orange-Nassau ne devrait s'écarter. »

Cette protestation timide encore, mais ferme, était de la part d'un fonctionnaire administratif indépendant, une réponse au message qui allait bientôt accumuler les orages.

Et en effet, le message niait tous les droits de la nation ; celle-ci les revendiquait tous.

L'année 1830 tout entière allait se passer en réclamations toujours vigoureuses et jamais écoutées ; des montagnes de pétitions furent adressées tous les jours aux pouvoirs constitués, réclamant le redressement des griefs, rien n'y fit.

Les journalistes devinrent l'objet de poursuites judiciaires pour s'être fait les interprètes des vœux de

la nation : non seulement on ne les écouta pas, mais ils furent jetés en prison. Plusieurs payèrent de leur liberté, l'énergie qu'ils avaient mise à défendre leurs droits.

On peut dire que tout le monde en Belgique était ou allait devenir révolutionnaire, c'est que tout le monde se sentait atteint dans ses intérêts ou froissé dans ses sentiments intimes.

La résistance était restée légale, mais énergique.

Quand un Gouvernement sent que toutes les mesures qu'il décrète rencontrent d'unanimes oppositions dans tous les rangs de la Société, l'art de gouverner consiste à faire des concessions à temps, afin d'éviter qu'on ne lui oppose un jour le mot qui mit fin, depuis un siècle au moins, à tous les Gouvernements qui n'ont pas su reconnaître le droit des nations à être gouvernées selon leurs aspirations : *il est trop tard*.

Le sentiment public était surexcité dans le pays entier. Il est à peine besoin de dire, que la province de Liège qui avait toujours résisté à toutes les tyrannies, et s'était signalée, à toutes les époques de son histoire, par un esprit d'indépendance et un immense besoin de liberté, se montrait impatiente du joug qu'elle subissait.

Les poursuites judiciaires contre les patriotes les plus éprouvés, leur emprisonnement sans merci, avaient fait vibrer les cordes les plus sensibles des cœurs de tous les citoyens.

Les noms des *de Potter*, *Tielemans*, *Barthels*, *Claes*, *Ducpetiaux*, *de Nève*, imprimeur du *Catholique* de Gand, *Roussel* de Louvain, *Jottrand* père, et de tant d'autres, tous chers aux Belges, tous arrêtés, jetés en prison et mis au secret, comme des malfaiteurs, tous ces noms avaient excité partout les plus vives sympathies, et comme s'il n'avait pas suffi de la brutalité des arrestations, c'était encore avec des sarcasmes que les évènements étaient annoncés au public par les journaux patronés par l'Etat.

Le journal de M. *Van Maanen* s'exprimait de la manière suivante dans un numéro du mois de février 1830.

» Hier soir, M. *Tielemans*, référendaire au minis-
» tère des Affaires étrangères, a été arrêté et conduit
» dans une voiture à Bruxelles, accompagné d'un
» huissier et d'un commissaire de police. On dit que
» des découvertes faites dans la correspondance de
» M. *de Potter*, ont donné lieu à cette arrestation.
» Les papiers de M. *Tielemans* ont été mis sous
» scellés.

» *On voit des figures bien allongées parmi les*
» *unionistes.* »

L'ironie s'ajoutait donc aux rigueurs.

Les parents des détenus, admis d'abord à leur écrire, ne purent, après l'instruction achevée, voir leurs parents détenus qu'en présence d'un geôlier ou d'un commissaire de police, et pour que la mise au secret

fut absolue, non seulement on employait contre eux des mesures de séquestration inusitées, mais on allait jusqu'à coller du papier sur les fenêtres, afin d'empêcher toute communication avec le dehors.

Et comment pourrait-il en être autrement dans un Gouvernement et avec des orateurs qui proclamaient en plein parlement *qu'il ne faut pas de règle pour la mise au secret, elle est de droit.* — Et un peu plus loin : *Ce n'est pas le secret qui occasionne la torture morale, mais la conscience.*

Cependant nos députés luttèrent énergiquement contre le système oppresseur qui pesait sur le pays, les partis s'étaient entendus pour combattre l'ennemi commun.

D'une part, M. de Gerlache, d'autre part, M. de Brouckère à la tête de leurs légions, lancèrent contre le Gouvernement les plus violentes attaques; les *Unionistes*, c'est le nom qui fut adopté par la coalition, luttèrent ensemble pour la liberté, avec l'instinct de la victoire.

Le pays inondait les Chambres de pétitions pour le redressement des griefs.

A ces pétitions, nous venons de voir que le Gouvernement répondait par des poursuites en Cour d'assises.

Les contemporains se rappellent le fameux procès politique intenté contre les hommes le plus en vue,

les *de Potter*, les *Tielemans*, les *Barthels*, les *Coché-Mommens*, les *Vanderstracten* et les *de Nève*.

L'accusation soutenue par l'avocat-général *Spruyt*, eut beau être victorieusement combattue par les organes les plus habiles de la défense, MM. *Gendebien*, *Spinnael*, *Van de Weyer*, *Van Meenen*, *de Gamont* pour M. *de Blargnies* malade, *Lebègue*, *Jottrand*, *Bosch*, *Redemans*, *Baillieu* ; le barreau de Liège eut beau rédiger une consultation qui était un chef-d'œuvre d'irréfutable logique ; rien n'y fit. Le siège était préparé, la condamnation était arrêtée d'avance. C'est ainsi que dans l'audience du 30 avril 1830, MM. *de Potter* fut condamné à 8 années de bannissement, *Tielemans* et *Barthels*, à 7 années, M. *de Nève*, à 5 années de la même peine.

Après l'expiration de leur peine, ces trois victimes de la haine politique du Gouvernement, devaient être placées pendant le même nombre d'années sous la surveillance de la haute police.

MM. *Coché* et *Vanderstracten* seuls furent acquittés, en leur qualité d'imprimeurs. Ce procès eut un retentissement immense dans le pays et au dehors.

On peut dire que si la Cour d'assises condamna les patriotes Belges à l'emprisonnement, l'opinion publique condamna le Gouvernement et la Cour d'assises à la déchéance, elle ne devait pas longtemps se faire attendre.

Mais cet odieux procès ne mit cependant pas fin au système de persécution inauguré contre la presse.

Un écrivain spirituel et énergique en même temps, M. P. Claes de Louvain, rédacteur du *Courrier des Pays-Bas*, avait écrit dans ce journal, un article sympathique pour les condamnés; il mérite de trouver ici sa place :

« Quant aux honorables bannis, disait M. Claes,
» dignes d'un meilleur sort, quelqu'asile qu'ils cher-
» chent, sur quelque sol qu'ils obtiennent un refuge,
» que ce soit la France hospitalière ou la libre Angle-
» terre qui les accueille, les vœux et *les bénédictions*
» *de leurs compatriotes les accompagneront toujours,*
» et les suivront partout. Amis sincères de la liberté
» qu'on persécute, défenseurs de nos droits, qui ont
» tant besoin d'être défendus, martyrs de la plus belle
» des causes qui a besoin de martyrs pour triompher;
» leurs torts sont les nôtres, ils sont ceux de tous les
» hommes de bien et de conscience qui luttent pour la
» liberté contre l'oppression, pour le bon droit contre
» les empiètements du pouvoir absolu. »

« Frappés aujourd'hui d'une condamnation qu'ils
» subiront avec courage parce qu'ils n'ont rien à se
» reprocher, ils ne peuvent plus que souhaiter de loin,
» le bonheur de leur patrie. *C'est à d'autres à continuer*
» *une lutte généreuse, où la défaite serait l'esclavage,*
» *c'est à d'autres à imiter leur dévouement, L'INERTIE*
» SERAIT LA HONTE. »

Au lieu de comprendre enfin, qu'il était engagé dans une voie au bout de laquelle il n'y avait que le bouleversement, le Gouvernement se montra implacable et fit poursuivre M. *Claes*, en Cour d'assises. Celui-ci refusa de se défendre et fit connaître sa résolution au Président de la Cour, dans une lettre qui reçut la plus large publicité, il la termina de cette manière :

« Vous jugerez sans doute, Monsieur le Président,
» d'après cette détermination et conformément à la loi,
» devoir me désigner d'office, un ou plusieurs défen-
» seurs; *je crois utile de vous prévenir que, quels qu'ils*
» *soient, je suis décidé à ne pas même conférer avec*
» *eux et que, devant la Cour, je les récuserai formel-*
» *lement.* »

A la Cour, en effet, M. *Claes* n'eut pas de défenseur. Il ne voulut pas se défendre, mais pendant son interrogatoire il eut de ces réponses sanglantes d'ironie et magnifiques de fierté antique, qui firent bondir à plusieurs reprises, sur son siège, l'avocat-général qui soutenait l'accusation.

C'était le signe du temps : à mesure que les persécutions avançaient, l'esprit public s'échauffait, tout le monde comprenait, tout le monde sentait que le dénouement était proche.

M. l'avocat-général avait été violent, *Claes* avait été digne.

Nous avons vu plus haut que dans son article incriminé, *Claes* avait dit : « *C'est à d'autres à imiter leur*
» *dévouement, l'inertie c'est la honte.* »

Il parlait des condamnés *de Potter, Tielemans et consorts*.

Aux questions qui lui furent adressées, sur la signification de ces mots, questions pour lesquelles M. l'avocat-général avait cru pouvoir employer un ton d'arrogance qui le fit renoncer au silence, *Claes* répondit, avec un accent ému qui frappa même la Cour :

« En patriotisme comme en tout, dit-il, on ne fait » rien de bon sans dévouement, et on peut appeler » dévouement la conduite et le malheur de M. *Tielemans*, par exemple, qui perd sa place, sa carrière, » son existence, par amour de son pays, et qui doit » maintenant aller vivre avec sa famille dans un pays » étranger; quant à *l'inertie* elle ne se comprend pas » dans un Gouvernement représentatif. »

A ces paroles prononcées avec un accent de dignité qui, comme je le dis plus haut, avait frappé même la Cour, un frisson patriotique circula dans le public; le Président lui-même en fut ému et il considéra comme un devoir de traiter, dans la suite de ces pénibles débats, M. *Claes* avec une affabilité remarquable et remarquée.

Le sort de l'accusé était dès lors décidé, il fut acquitté et lorsque le Président prononça son acquittement et sa mise en liberté, des *bravos* frénétiques éclatèrent dans toute la salle, les amis de M. *Claes* l'entourèrent et lui firent une véritable ovation en l'accompagnant jusqu'à son domicile.

Ces témoignages de sympathie pour l'accusé maintenant acquitté, ne se bornèrent pas à des démonstrations platoniques; tous les journaux belges ouvrirent des souscriptions au profit des condamnés, dont le martyre n'était pas fini au-delà de nos frontières; ils eurent encore à souffrir des mesures prises à leur égard, des tracasseries qui les attendaient encore, de la part des gouvernements étrangers.

Ces souscriptions rapportèrent des sommes assez importantes et les souscripteurs réalisèrent de cette manière la prédiction de M. *Claes* faisant appel à la solidarité de tous les vrais patriotes belges.

Dans cette lutte de tous les instants, la Province de Liège voulut à son tour occuper son poste de combat: aussi les journaux de la ville ne devaient pas être épargnés dans la guerre faite à la presse. Nous verrons tout à l'heure, que si elle ne devait pas être épargnée, elle n'épargna pas non plus ses peines et son dévouement.

Tout respirait la lutte, aux États provinciaux, l'émotion était grande, et dans la session de 1830 les députés provinciaux choisirent MM. *de Stockhem* et *Raikem* pour aller porter à La Haye, la défense de nos franchises et de nos intérêts, aux États généraux.

Le choix de ces deux citoyens fut accueilli avec des transports d'enthousiasme, une sérénade leur fut offerte et dans son allocution à la foule, nous recueillons dans les paroles de M. Raikem, en même temps

que sa reconnaissance pour les démonstrations d'attachement qui lui étaient données, l'assurance de son « inébranlable dévouement aux *libertés publiques* de » la patrie. »

On sait que M. Raikem n'a jamais trahi cette promesse.

Mais les journalistes liégeois devaient avoir leur tour dans les poursuites.

Quatre articles du *Politique* furent incriminés, l'un du 27 juin 1830, intitulé : *Siège de la Haute Cour, Élections*; l'autre du 28 juin, intitulé : *la Haute Cour à La Haye*; le 3^e intitulé : *L'Éternel argument de la Gazette*, et le 4^e concernait : *les Élections*.

Le 16 juillet commencèrent les interrogatoires des prévenus :

M. *Paul Devaux* se reconnut l'auteur du 1^{er} de ces articles;

M. *Van Hulst* avoua être l'auteur du 2^e;

M. *Lebeau*, avocat, se reconnut l'auteur du 3^e;

M. *Charles Rogier*, du 4^e.

Nous voilà devant quatre prévenus qui, coupables ou non, étaient destinés à devenir un jour, les gloires de la Belgique indépendante.

La modération dans le langage et l'urbanité dans les formes, ne purent les sauver de la haine des hommes au pouvoir, ce n'était pas cela qu'on poursuivait à coup sûr, c'était l'opposition qui gagnait le

pays tout entier, et que l'on espérait pouvoir étouffer dans son ensemble par l'excessive violence.

Vaine tentative ! trompeuses illusions !

Les moyens qu'on employait étaient le contraire de ceux auxquels on aurait dû avoir recours. Les hommes que l'on poursuivait étaient ceux qu'on aurait dû chercher à calmer, sinon à s'attirer par des concessions honorables, faites à temps.

Au lieu de cela, tout fut matière à persécution. Après la violation du domicile pour y découvrir des correspondances que l'on considérait comme compromettantes, on fouilla dans la correspondance confiée au dépôt sacré de la poste, et l'on viola sans mesure, le secret des lettres que tous les Gouvernements civilisés, et les mœurs publiques et honnêtes ont toujours considéré comme inviolable.

Tous les jours les journaux contenaient quelque réclamation de personnes dont les lettres mises par elles-mêmes, à la poste, n'étaient pas arrivées à destination.

Et cependant le Gouvernement, qui croyait avoir anéanti l'opposition, persista à fermer les yeux à l'évidence et ne comprit point que sa dernière heure était près de sonner.

Il chantait victoire dans sa *Gazette des Pays-Bas* pendant que les journaux de l'opposition étaient bien près de sonner le glas funèbre.

Au milieu des vexations sans nombre infligées à la nation entière, mais surtout à la presse, et qui préparaient visiblement la fin de la lutte, il se passa un fait très-plaisant.

Un journal de province, *Le Journal de Verviers*, n'échappa point à la susceptibilité du pouvoir. Il reçut un jour, à 7 1/2 heures du matin, la visite de MM. *Dewandre*, substitut du procureur du Roi, et *Minette*, juge d'instruction, à l'effet de trouver la minute d'un article regardé comme outrageant pour *Libri Bagnano*, et qui commençait par ces mots : « Le » bruit se répand que le forçat Libri a de nouveau reçu » 15,000 florins. »

Cet article avait échappé à la vigilance du parquet de Bruxelles, qui ne perdait cependant aucune occasion de poursuivre les journaux de la capitale. Il était littéralement extrait du *Courrier des Pays-Bas*. Or, il se faisait, que ce qui semblait coupable dans la province de Liège, avait été reconnu inoffensif dans la province du Brabant.

Mais Liège allait avoir son tour.

M. *Firmin Rogier* dut, lui aussi, comparaître devant le juge d'instruction, comme coupable du même délit que celui qui avait été, antérieurement, imputé à ses collaborateurs : c'est-à-dire du délit d'injures envers le Roi.

Or, il y a lieu de remarquer que les articles dont M. *F. Rogier* était prévenu d'être l'auteur, étaient précisément ceux dont les rédacteurs du *Politique* avaient reconnu la paternité : de l'odieux, on allait tomber dans le grotesque.

On le voit, les rigueurs des parquets contre les journaux, un instant apaisées par la condamnation au bannissement des principaux membres de l'opposi-

tion, reprirent une nouvelle force ; c'était une vraie croisade contre la presse.

Le *Catholique* comparut devant les tribunaux, l'éditeur du *Belge* fut incarcéré aux Petits-Carmes, un employé du *Courrier de la Meuse* fut jeté dans la prison à Liège, il restait à peine quelques journaux, comme le disait le *Courrier des Pays-Bas*, dont la silencieuse réserve assurait l'impunité ; l'un de ces derniers, se voit enfin poursuivi à son tour et la reprise des rigueurs du parquet se signale par une poursuite nouvelle contre le *Courrier des Pays-Bas*, du chef de douze articles à la fois. Il était accusé simultanément d'injures, d'outrages, de calomnie, d'attaques contre la personne du Roi et la dignité Royale.

La loi sur la presse n'était obligatoire que depuis le 26 juin 1830, et le 26 juillet, on pouvait inscrire au passif des journaux 30 procès politiques, savoir :

- 4 articles du *Politique* ;
- 4 articles du *Courrier de la Meuse* ;
- 3 articles du *Belge* ;
- 3 articles du *Catholique* ;
- 3 articles du *Courrier de la Sambre* ;
- 1 article du *Journal de Verviers* ;
- 12 articles du *Courrier des Pays-Bas*.

C'était une vraie débauche de persécutions.

Ce système avait non-seulement l'inconvénient de créer d'inconciliables hostilités dans le personnel des journaux et parmi les hommes les plus importants du pays, il consacrait la faute irrémédiable de découvrir la Royauté, et de mettre directement le Roi en

présence des haines des partis; de le rendre personnellement responsable, aux yeux de la nation, des fautes du ministère, et de celles, non moins dangereuses, des agents subalternes dont le zèle imprudent précipitait dans un inévitable abîme, ceux qu'il avait la mission et l'intention de servir.

On semblait croire non qu'il y eut de la honte à être poursuivi, mais qu'il y aurait une véritable déconsidération à ne pas l'être; aussi voyait-on que les rédacteurs des journaux n'attendaient plus que le parquet les poursuivît personnellement; ils se rendaient *motu proprio* dans le cabinet des juges d'instruction pour s'y déclarer les auteurs non encore connus des articles poursuivis. C'est ainsi que l'avocat *Jottrand* se rendit lui-même dans le cabinet du juge d'instruction, à Bruxelles, pour se déclarer l'auteur d'un article sur les *États provinciaux du Brabant méridional*, inséré dans le *Courrier des Pays-Bas* du 6 juillet, le neuvième de la série incriminée.

A ce moment parurent en France les mémorables ordonnances du 25 juillet.

Dans ce pays si susceptible, et si jaloux, le Roi Charles X, imbu du même principe d'autorité, ne craignit point de s'attaquer à la puissance de la presse, en préparant un système de Gouvernement dans lequel la monarchie du droit divin allait fatalement s'engloutir. Ces ordonnances, on le sait, suspendirent la liberté de la presse, prononcèrent la dissolution de

la Chambre et changèrent, par voie d'arrêtés, la loi des élections.

Paris fut dans la stupeur, mais la résignation apparente avec laquelle ces ordonnances étaient accueillies, était le calme qui précède les orages.

Les journaux organisèrent d'abord un système de protestations signées par leurs régents et leurs rédacteurs ; puis des troubles partiels éclatèrent à Paris et en province, la voiture de M. de Polignac, heureusement vide, fut assaillie à coups de pierres, les vitres du ministère des finances furent brisées ; le Gouvernement fit placer des troupes en grand nombre dans l'Hôtel du ministère des affaires étrangères, le plus menacé de tous.

Pendant ce temps, les meilleurs conseils étaient donnés au Gouvernement égaré.

» Il en est temps encore, disait *Le Messager*, le cri
» de la charte est le premier qui s'échappe des cœurs
» français : pas un homme de ce peuple immense qui
» se soulève et qui s'arme, qui ne soit prêt à jeter ses
» armes si la loi reparaît ; Français et constitutionnels
» avant tout, nous supplions le pouvoir de désarmer
» la patrie, par un prompt retour aux serments sacrés.
» Que de nouveau on se représente, le pacte social à la
» main, et les masses immenses que rien ne pourrait
» ni comprimer ni abattre pour la défense de leurs
» droits, peuvent encore consentir à redevenir citoyens
» paisibles, si on leur rend les lois, seules conditions
» de la paix.

Le Gouvernement allait-il céder à ce cri d'une conscience honnête, tremblant pour le bonheur de la nation, et prévoyant le cataclysme dans lequel elle était fatalement entraînée ?

« Qu'on y songe, ajoutait ce journal, dans quelques heures il ne sera même plus temps de se repentir. » Nous-mêmes nous n'appartiendrons plus qu'à la patrie ; le rôle d'écrivain et de conciliateur sera fini, *il n'y aura plus que celui de martyrs de la France et notre choix est fait.* »

Mais la fatalité avait prononcé son arrêt, trop tard fut le mot de la fin, *Alea jacta est.*

Vous le savez, Messieurs, Paris eut ses trois journées, et la royauté des Bourbons de la branche aînée passa dans le domaine de l'histoire. Lafayette fut nommé commandant de la force armée, rôle qu'il accepta, en faisant connaître à la France son acceptation aux cris de : *Vive la Liberté ! vive la Patrie !*

Cette terrible leçon aurait dû, ce semble, ouvrir les yeux au Gouvernement des Pays-Bas.

Les conseillers du Roi, en acceptant devant l'histoire la responsabilité de la résistance, en se montrant sourds aux réclamations énergiques du peuple de toutes les classes, allaient précipiter, par leur besoin inconsidéré de vengeance, la monarchie de la famille d'Orange-Nassau, dans les abîmes où venait de s'engloutir la monarchie des Bourbons par les fautes et l'obstination du ministère Polignac.

C'était fini à Paris, cela devait ne pas tarder à commencer à Bruxelles.

Charles X abdiqua en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux, et espéra par ce moyen, de conjurer les orages.

Encore une fois : *Il était trop tard !*

Nous verrons plus loin que le même sort allait être réservé fatalement au Souverain des Pays-Bas, mais n'anticipons pas.

Le Roi qui devait sentir que le terrain au moins devenait mouvant, se rendit à Bruxelles, après les évènements de la France.

Il résolut apparemment de sonder la plaie. Plût au Ciel qu'il fut arrivé avec la volonté de la guérir, il sembla, en effet, vouloir y travailler.

Il visita d'abord l'Exposition nationale en compagnie du prince Frédéric, examina tous les objets attentivement et en détail, se fit expliquer, soit par MM. les membres de la Commission, soit par les artistes eux-mêmes, les mécanismes dont le mouvement et le jeu ne peuvent se concevoir à la simple inspection.

L'attention spéciale de S. M. se porta sur plusieurs de ces machines et sur une quantité de produits qu'il se mit à considérer avec un vif intérêt. La visite de S. M. dura pendant plus de six heures (1).

(1) *Gazette des Pays-Bas.*

Le roi Guillaume était protecteur de l'industrie, et était animé des meilleures intentions, pour tout ce qui ne touchait pas à ce qu'il considérait comme sa prérogative.

J'ai eu l'occasion de parler de lui avec l'éloge qui lui revenait, au sujet de notre Conservatoire de musique, dont il a doté la ville de Liège.

L'article que je cite (1), le voyage du Roi dans la capitale des provinces méridionales, au moment où ses ministres sévissaient avec une rigueur approchant de l'acharnement, contre les articles qui leur semblaient coupables et ne tenaient aucun compte des articles conciliants en apparence du journal d'où cette note est extraite et qui était sous les ordres, au moins sous la direction du ministère ; les nombreuses audiences que le Roi accorda pendant son séjour à Bruxelles, tout cela faisait croire à un désir d'apaisement de la part du monarque.

L'illusion ne dura pas longtemps.

Ce même journal s'était avisé de parler avec emphase de l'état heureux de la partie méridionale du pays. Le peuple avait considéré cette ironie comme un nouvel outrage.

A propos de l'anniversaire de la naissance du Roi, qui alors (le 24 août) avait accompli sa 59^e année, *La Gazette des Pays-Bas* avait cherché à constater qu'un petit nombre de mécontents fatigués d'entendre

(1) *Gazette des Pays-Bas.*

appeler Aristide le juste, boudait encore à la Royauté, mais qu'à l'aspect d'une population dans l'ivresse, ils reviendraient de leurs sombres préventions. Les flagorneries à l'adresse du pouvoir, dont ce journal était rempli, produisirent un sentiment tout contraire; l'opposition devint de plus en plus vive, les poursuites contre les rédacteurs de journaux n'eurent plus de bornes, une étincelle pouvait mettre le feu aux poudres, cette étincelle se produisit. De grands préparatifs avaient été faits pour la célébration de ce jour anniversaire, un feu d'artifice avait été préparé, le parc entier devait être illuminé, mais le serpent était caché sous les roses.

Une fermentation sourde courait dans la population, les persécutions, le défi et l'ironie faisaient pressentir que le volcan ne tarderait pas à faire son éruption.

Le 25 août devait avoir lieu, au Théâtre de la Monnaie, une représentation extraordinaire.

La régence de Bruxelles tenue au courant de l'effervescence latente, et prévoyant que le public aurait saisi toutes les allusions à l'état des esprits, avait à deux reprises différentes, empêché qu'on jouât la *Muette de Portici*, mais le ministre *Van Goblelschroy* avait donné des ordres contraires.

C'était une pensée funeste et une vaine bravade ;
« les allusions furent saisies avec une exaltation extra-
» ordinaire qui se propagea bien vite au-dehors. Vers
» dix heures et avant la fin du spectacle, la lave
» avait débordé ; des groupes excités par des

» menaces criaient : « A bas le forcat libéré! » qui
» n'était autre que *Libri Bagnano*, et se ruèrent vers
» les bureaux de son journal, *Le National*, qu'ils
» dévastèrent. Ils allèrent à la rue de la Madeleine
» pour s'emparer de lui, mais il avait heureusement
» eu le temps de fuir la vengeance du peuple (1). »

Mais la révolution était faite, le peuple dans son exaspération avait brûlé l'hôtel du ministre *Van Maanen* qu'il considérait comme l'auteur de tous les maux qui affligeaient la Belgique.

Cependant le Roi, quoiqu'il eut été, à plusieurs reprises, si maladroitement découvert, n'était pas encore l'objet de la haine du peuple, elle s'était tout entière concentrée sur le ministère.

Un membre de la Famille Royale était surtout l'objet d'une affection sérieuse et universelle, le prince d'Orange avait des racines profondes dans l'armée, sa bravoure sur le champ de bataille dont le souvenir était resté vivace, l'aménité de son caractère, l'urbanité de ses formes lui avaient concilié toutes les affections, et de nombreux amis personnels désiraient vivement qu'il ne fût pas entraîné par le torrent s'il devait être fatal au chef de la dynastie. Le coup de foudre avait été si prompt et si impétueux que l'armée elle-même était réduite à l'impuissance.

(1) Mémoires du général Vandermoer, p. 139.

Composée de deux éléments hostiles, elle avait été, par cela même, désarmée. Cependant dans son premier mouvement, la partie saine et intelligente de la population comprit qu'il fallait, tout d'abord, assurer l'ordre public.

Un grand Conseil fut établi, il se composa dans le principe d'un état-major dont faisaient partie :

1° le *baron Vanderlinden d'Hoogvorst*, commandant en chef ;

2° le *baron Van der Smissen*, commandant en second ;

3° le *colonel Hotton*, commandant la garde à cheval ;

4° M. *Van der Steen*, commandant de l'artillerie.

Ce Conseil eut aussi ses aides-de-camp et des membres civils.

Aussitôt que les évènements furent connus en province, l'effervescence y prit d'immenses proportions.

Abandonnons ce qui se passe encore à Bruxelles et voyons la tournure que les choses vont prendre à Liège. J'en puis parler, Messieurs, avec la connaissance de cause d'un acteur, et donner quelques détails qui peuvent ne pas paraître assez importants devant le grand fait qui s'accomplissait, mais qui, pour des Liégeois, auront peut-être quelque intérêt.

Ancien étudiant de l'Université de Liège, docteur en droit du 18 juillet 1829, je faisais mon stage chez mon regretté ami *Forgeur*.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que je ne me désintéressais pas de la politique; il n'y avait pas dans le pays entier un homme jeune, qui ne fût, à un titre quelconque, mêlé aux évènements qui s'accomplissaient.

Membre de la Société d'Emulation, j'allais tous les jours y lire les journaux si intéressants à cette époque d'émotions. Tous les jours, j'y rencontrais un ardent patriote, un homme dont le commerce était des plus agréables, qui devait marquer un jour parmi les plus illustres, et avec lequel j'échangeais mes idées, et dont j'étais heureux de recevoir les leçons.

J'ai nommé le vénérable *Charles Rogier*.

Plus initié que moi dans les secrets de la politique par ses relations avec tous les hommes d'action, il me faisait l'honneur de me mettre au courant des évènements qui se préparaient, et je trouvais dans ses pronostics un charme que je ne prenais pas la peine de dissimuler. Il s'était donc établi entre nous une communauté d'opinion qui plus tard devait devenir de la solidarité.

Un jour, ce devait être le 27 août 1830, j'étais sorti de chez moi vers midi, me dirigeant par la Place Verte vers la Société d'Emulation.

Déjà des bruits incertains avait circulé. Les évènements du 26 avaient transpiré et avaient répandu dans la ville une vive inquiétude, la place St-Lambert avait pris un air ému; je précipitai le pas, lorsque au coin de la Place-Verte, je rencontrais M. *Charles Rogier*; je courus à lui, il vint à moi, nous nous ser-

râmes la main, et bien plus par le regard et le geste que par la parole, nous nous communiquâmes nos pensées.

Toutes les prévisions de Rogier se présentèrent à notre esprit et nous traduisîmes nos impressions par ce seul mot échappé à la fois de nos deux poitrines. « *Eh bien!* » ce fut notre seule exclamation, elle traduisait cette interrogation : « *Ne l'avions nous pas prévu?* »

Pendant ce colloque si court, la malle-poste venant de Bruxelles, passa devant nous, sur la portière d'arrière se trouvaient les armes du royaume, avec l'inscription : *Je maintiendrai.*

L'écusson et la légende avaient été taillandés en tous sens de manière à être méconnaissables. Le conducteur que nous interrogeâmes sur la réalité des bruits mis en circulation, soit qu'il ne voulut pas parler de peur de se compromettre, soit qu'en réalité il ne sût pas ce qui s'était passé, se borna à nous répondre que les dégâts que nous remarquions avaient été commis à son passage par Louvain.

Les faits devaient être graves, tout nous le disait, les dégâts de la voiture, l'air embarrassé du conducteur ne faisaient que confirmer nos prévisions.

Que faire? M. Rogier était sergent de la garde communale (Schuttery). « Je vais, me dit-il, mettre mon » uniforme; le premier besoin auquel il faut parer, » c'est l'ordre dans la rue, je viendrai me mettre à la » disposition de l'autorité. »

« Je suis parfaitement de votre avis, lui dis-je et je
» vais à mon tour prendre mon fusil, et les armes que
» j'ai sous la main, dans une demi-heure nous nous
» retrouverons sur la place. »

Ce qui eut lieu, en effet. En revenant sur la place par la rue Souverain-Pont (j'habitais l'Hôtel de la Couronne impériale, rue Sur-Meuse à l'Eau), je trouvais déjà la place St-Lambert encombrée de curieux.

Jamais, je n'ai oublié, et je n'oublierai jamais l'aspect des physionomies. Pour quelqu'un qui aurait eu le temps de les analyser, il aurait trouvé réunis, les sentiments les plus divers; ce qui dominait pour moi, c'était la curiosité mêlée d'un certain degré d'inquiétude.

Je retrouvai au milieu de la place devant la porte du Palais le sergent *Rogier*, armé, et prêt à tout.

Pendant une demi-heure, nous nous promenâmes seuls en long et en large; la garde du Palais fut retirée par l'autorité militaire, et se rendit à la Citadelle.

Je ne sais si, en ce point, ma mémoire est bien fidèle, mais je crois me rappeler que le commandant supérieur était le général *Van Boecop* et que le commandant du régiment d'infanterie 11^e *afdeeling* était le colonel *de Favauge*.

Peu à peu, des hommes armés vinrent nous rejoindre : le 1^{er} que nous aperçûmes était un sergent de la garde communale, nommé *Istas*, puis d'autres en grand nombre; en moins d'une heure nous fûmes quelques

centaines de gardes communaux et de bourgeois armés, tous animés des mêmes intentions : maintenir l'ordre dans les rues et sauvegarder la paix publique, avant tout. Nous nous divisâmes en deux groupes ; les soldats citoyens d'un côté et les bourgeois de l'autre.

Le sergent *Rogier* organisa le poste de la grand'garde, au Palais, et les bourgeois, sans organisation aucune, se retirèrent dans la Cour, un peu pêle-mêle, et si ce n'avait été le sérieux que les circonstances nous imposaient, nous serions probablement partis d'un immense éclat de rire, en nous regardant ainsi accoutrés.

Comme dans toute masse en désordre, poursuivant un but quel qu'il soit, le besoin d'un chef se fit immédiatement sentir. Le nom de *Rogier* était dans toutes les bouches. Il fut immédiatement décidé que le commandement de nos deux cent cinquante à trois cents volontaires lui serait offert, et je fus, avec deux autres de nos camarades fortuitement rassemblés, chargé de nous rendre auprès de notre futur commandant, ce que nous fîmes.

Rogier qui avait assuré le service de la grand'garde, se rendit, sans hésitation, à la demande que je lui adressai au nom des citoyens réunis et vint nous donner quelques indications, nous fit mettre en rangs, nous fit quelque peu marcher en ordre, et faire quelques manèges de fusil.

C'est bien certainement de cette réunion de patriotes dévoués qu'est sortie la première pensée d'une expédi-

tion vers Bruxelles. Cependant les nouvelles précises nous arrivèrent successivement de la capitale.

On apprit qu'à la sortie du spectacle, la foule, qui s'était pressée tumultueuse à la représentation de la *Muette*, s'était rendue rue Fossé-aux-Loups, et après avoir enfoncé la porte de la maison occupée par *Libri Bagnano*, détruit le mobilier, déchiré tous les papiers qui furent jetés par les fenêtres, s'était rendue, précédée d'un drapeau fait avec les rideaux de celui que l'on désignait sous le nom de *forçat*, dans la rue de la Madeleine, et de là s'était séparée, une partie allant dans la rue de *Ruysbroeck*, où elle brisa les fenêtres de la Cour d'assises aux cris de : » A bas *Van Maanen!*
Vive de Potter ! »

La maison de M. *de Knyff*, directeur de la police, celle de M. *Schuermans*, procureur du Roi, furent ravagées, la foule dans son ivresse était disposée aux plus grands excès ; dès que le jour parut toutes les armes de la maison Royale qui garnissaient les façades des habitations des fournisseurs furent arrachées, on découvrit même deux cadavres devant l'Hôtel d'Angleterre ; en un mot, le désordre était à son comble.

Cependant si la révolution radicale devait un jour sortir de cette effervescence longtemps contenue, il s'en faut qu'elle fut décidée et même désirée. Le même journal, le *Courrier des Pays-Bas*, dont plusieurs rédacteurs étaient bannis du pays, pendant que d'autres avaient gémi dans les prisons ou étaient encore sous le coup de poursuites judiciaires, ce même journal

faisait entrevoir la possibilité d'une conciliation honorable pour tous. Le mot : *il est trop tard* n'avait pas encore été prononcé, la paix pouvait encore renaître.

» Au milieu du feu qui gronde, disait-il, toute
» opinion sur ces mouvements est prématurée. Cepen-
» dant ils indiquent un fait incontestable et il faut le
» proclamer.

» Le mécontentement des Belges est vif, réel, crois-
» sant. *L'apaiser est un devoir*, le braver serait le
» plus funeste des calculs; le méconnaître, l'œuvre
» d'un sot.

» Au peuple nous disons : remplissez toujours vos
» devoirs de citoyens avec zèle, avec énergie, avec
» loyauté; sachez défendre vos droits, *mais sachez*
» *aussi que tout soulèvement offensif, illégal, désor-*
» *donné est une faute, une folie, un crime.* Conquérez
» la liberté par l'ordre.

» *Et que le Gouvernement ouvre les yeux.* Il n'est
» plus temps de se faire illusion sur la disposition des
» esprits, et la voix des Belges doit être entendue. Il
» serait si facile au pouvoir de se faire aimer et res-
» pecter! *il ne faudrait qu'un système de changé, et*
» quelques hommes d'écartés, pour gagner les cœurs!
» Puisse ce vœu général être exaucé et puisse-t-il
» l'être sans retard, comme sans arrière pensée! alors
» *la paix* renaîtra; la liberté réunira tous les partis,
» et avec la liberté on affermirait l'indépendance
» nationale. Est-il possible qu'on hésite, qu'on refuse!
Oui, malheureusement on a hésité, oui, on a refusé.

Ces paroles du journal qui possédait tous les secrets de l'opposition, dont les rédacteurs principaux avaient payé de leur liberté, les devoirs qu'ils avaient accomplis envers le pays, ces paroles qui étaient en situation, ces sentiments qui étaient partagés par le pays tout entier, auraient dû être écoutés.

Cette maxime si sage pour tout Gouvernement, qui fut écrite un jour par le plus sage des monarques, « qu'il » est des émotions populaires, promptes, subites, énergiques avec lesquelles tout pouvoir prudent est obligé » de compter, » cette maxime de notre Roi Léopold I^{er}, pourquoi n'est-elle pas venue à l'esprit du Roi Guillaume ?

Un instant, on a pu croire qu'il en serait ainsi, comme nous le verrons un peu plus loin, mais la fatalité poursuivait la maison d'Orange-Nassau, et la paix ne put se conclure. Revenons à Liège, et à quelques épisodes inédits dont je ne crois pas devoir soustraire la connaissance à ceux qui me font l'honneur de m'écouter.

Dans toutes les parties du pays où la nouvelle des événements de Bruxelles s'était répandue avec la rapidité de l'éclair, un seul nom avait été livré à la malédiction universelle, c'est celui du ministre de la Justice *Van Maanen*.

» Le fatal nom de *Van Maanen* a porté ses fruits, » dit le *Journal d'Anvers*, la haine publique contre le » ministre, si justement motivée par ses doctrines anti-

» constitutionnelles et l'iniquité de ses préférences
» pour les provinces du Nord, s'est manifestée hier à
» Bruxelles par des voies de fait qui ont pris le
» caractère le plus sérieux. »

A Liège, la susceptibilité des habitants a rendu l'expression du sentiment public plus ardente peut-être qu'ailleurs; mais le besoin de maintenir l'ordre y était non moins vivement senti.

Une proclamation de M. le Gouverneur Sandberg fut publiée, en voici les termes :

« Aux habitants de Liège :

» Les événements graves qui viennent de se passer
» à Bruxelles, nous font un devoir de prendre des
» mesures extraordinaires pour conserver l'ordre légal
» et maintenir la tranquillité publique.

» Nous venons d'ordonner la réunion de la garde
» communale qui sera immédiatement réunie pour
» garder les postes principaux de concert avec l'au-
» torité militaire.

» La Régence de Liège, va s'occuper de l'établisse-
» ment d'une garde bourgeoise, chargée de veiller au
» maintien de l'ordre public de concert avec la garde
» communale et l'autorité militaire.

» Une Commission de sûreté publique composée
» d'honorables citoyens, va être formée, pour aviser, de
» concert avec les autorités constituées, au maintien
» de la paix publique.

» Nous engageons les citoyens à respecter les lois
» et les autorités établies, tous y ont le plus grand
» intérêt.

» Liège, le 27 août.

» Le Gouverneur,
» (*Signé*) SANDBERG.

Voici les noms des honorables citoyens composant
la Commission de sûreté :

- « Comte *d'Oultremont*, Président;
- » *Etienne de Sauvage*, Vice-Président;
- » *de Gerlache*, membre des Etats-Généraux;
- » *de Behr*, conseiller à la Cour;
- » *Nagelmackers*, banquier;
- » *Dehasse-Comblain*;
- » *Orban*, fabricant;
- » *Lebeau*, avocat;
- » *Burdo-Stas*, fabricant;
- » *Tombeur*, docteur;
- » *Bayet*, avocat;
- » *Kauffman*, négociant;
- » *DD. Stas*, imprimeur;
- » *Lombard*, docteur en médecine.
- » Liège, le 27 août 1830.
- » Le Conseiller d'État, Gouverneur de la Province
» de Liège,
- » (*Signé*) SANDBERG. »

En même temps que parut cette ordonnance, une garde urbaine à pied et une garde urbaine à cheval furent organisées. La Commission de sûreté ordonna que la garde communale prit les couleurs Liégeoises *rouge et jaune*. On disait que cette mesure fort utile avait été conseillée par le Gouverneur lui-même. Le bruit courait qu'une partie de la population aurait été tentée d'arborer les couleurs françaises tricolores, et que c'était pour la détourner de cette dangereuse tendance, que l'ordonnance concernant les couleurs avait été prise. Le même fait s'était produit à Bruxelles et la Commission, dont nous parlerons plus loin, qui fut députée auprès des princes, pour traiter avec eux de leur entrée à Bruxelles, fut de la part du prince d'Orange l'objet d'une observation assez amère, en la voyant porteuse des couleurs nationales. « Savez-vous, dit le prince, que vous portez là des couleurs séditeuses, et que mon devoir serait de vous faire arrêter. »

Il lui fut répondu par M. *Roupe*, que loin d'être un acte de rébellion, c'était par patriotisme que la bourgeoisie de Bruxelles avait arboré les couleurs brabançonnnes, afin d'éviter qu'on ne prît les couleurs françaises *qui avaient déjà été arborées dans plusieurs quartiers* de la ville. Quoiqu'il en soit, à l'instant même les couleurs Liégeoises parurent à toutes les boutonnières, et furent même arborées par la garde urbaine.

En même temps, la Commission invita les citoyens

à respecter la cocarde militaire. Pendant qu'elle prenait ces mesures, la Commission de sûreté fit connaître qu'elle avait arrêté qu'une députation se rendrait sur-le-champ auprès de S. M. le Roi afin de lui faire connaître les griefs de la Nation et d'en demander le redressement. Cette Commission était composée de MM. *Raikem*, membre de la 2^e Chambre des États-Généraux; *Deleeuw*, membre de la Députation des États de la Province, et *Deschamps*, avocat.

Ces Messieurs ne perdirent pas de temps; ils partirent en poste la nuit du 28 au 29, pour remplir la mission qui leur avait été confiée.

Ces mesures étaient excellentes, assurément, et témoignaient du désir de la Commission de sûreté, de traiter avec le Roi et d'obtenir de lui des concessions qui raffermiraient le Trône en donnant satisfaction à la Nation.

Mais en politique révolutionnaire, la lenteur ne se pardonne pas, la foudre ne va pas plus vite que les exigences des partis. C'est ce qui arriva en cette circonstance.

La Commission de sûreté publique était composée d'hommes honorables et éminemment capables, ils étaient estimés de tous et dignes de tous points de la confiance publique, mais ils étaient bien loin d'appartenir tous à la même opinion.

Deux courants les séparaient profondément. Les uns étaient partisans de l'ordre légal, c'était le mot

consacré, les autres étaient pour le mouvement. Tous avaient signé l'ordonnance qui nommait la députation, mais il y en avait dans le nombre à qui ces lenteurs ne convenaient que très-peu, et qui, dans tous les cas, voulaient être en mesure de pourvoir à tous les événements.

La journée du 29 se passa dans ces alternatives, et pendant que la Commission de sûreté prenait ostensiblement des mesures dilatoires, une partie des membres et d'autres citoyens qui ne faisaient pas partie de la Commission, songeaient à préparer le mouvement qui se déclara plus tard.

Dans la soirée du 30, j'étais rentré chez moi fatigué de la journée; enrôlé dans la légion du Sud, 4^e compagnie, j'avais fait un service assez actif, je m'étais couché tôt et dormais d'un sommeil profond, lorsque j'entendis du bruit à ma porte et vis quelques personnes que dans les premiers moments du réveil j'eus de la peine à reconnaître. Je ne fus pas, je l'avoue, sans éprouver une surprise un peu inquiète, lorsque je fus complètement rassuré en reconnaissant mon hôte, l'homme le plus pacifique du monde, M. *Dumont-Fonniaux*, qui s'occupait de sciences bien plus que de politique et qui n'était connu parmi ses pensionnaires que sous le titre très-affectueux de *Pater Montis*. Il précédait, une bougie à la main, un groupe de personnes parmi lesquelles je reconnus M. *Firmin Rogier*, un M. *Lhoest* que je ne puis désigner ici que par sa taille élancée et quel-

ques autres. En toute autre circonstance, j'aurais pu être effrayé de cette apparition soudaine et imprévue, dans ce moment je ne vis en eux que des patriotes amis. Je me soulevai à demi et j'écoutai :

Celui qui prit la parole fut M. *Firmin Rogier* ; il s'exprima à peu près en ces termes :

« La commission de sûreté publique nous a dépêchés
» auprès de vous, afin de vous demander si vous avez
» la journée de demain, 1^{er} septembre, disponible, et
» s'il vous conviendrait de remplir une mission impor-
» tante et de confiance ?

Sur ma réponse affirmative aux deux questions, ces Messieurs me prièrent de me lever, et de les accompagner à la Commission de sûreté qui siégeait à l'Hôtel-de-ville.

Je ne perdis pas de temps, je me levai, m'habillai à la hâte et en peu de minutes, j'étais à leur disposition. Nous nous acheminâmes vers l'Hôtel-de-ville ; je fus introduit dans l'antichambre de la Commission et M. *Firmin Rogier* alla informer les membres de l'Assemblée que j'étais arrivé.

Deux de ces Messieurs sortirent immédiatement : c'étaient MM. le comte *d'Oultremont* de Warfusée, président et l'avocat *Lebeau*.

Après s'être assuré de mes dispositions, M. *Lebeau* me dit :

« La Commission de sûreté a pris à la hâte ses
» mesures contre les désordres dans la rue, elle veut

» qu'avant tout la paix publique ne soit pas troublée ;
» elle a envoyé trois citoyens honorables, dévoués et
» capables, pour aller représenter au Roi le vœu des
» citoyens Liégeois, ces vœux sont nombreux et
» consignés dans une pétition qui nous est adressée.

» Nous nourrissons l'espoir que S. M., mieux con-
» seillée et envisageant les événements graves et
» sérieux qui viennent de s'accomplir à Bruxelles,
» consentira au redressement des griefs de la Nation.

» Mais il se pourrait que les troubles de Bruxelles
» fissent sur l'esprit du Roi l'effet contraire à celui
» que nous en attendons. Il faut être prêt à tout évé-
» nement et nous avons pensé qu'il ne fallait pas d'ac-
» tion isolée.

» Nous ne sommes et nous ne pouvons pas être
» informés pour ainsi dire à l'instant, par les voies
» ordinaires, de ce qui ce passe à Bruxelles.

» Nous sommes convenus avec la Commission de
» sûreté qui s'est établie dans la capitale, que tous les
» jours partiraient de Liège et de Bruxelles deux délé-
» gués qui échangeraient, à Tirlemont, les informa-
» tions et les instructions dont ils seraient chargés.

» Vous reconnaîtrez le délégué de Bruxelles qui est
» porteur de la moitié d'une carte découpée, dont voici
» la seconde moitié ; en les rapprochant, si les deux
» moitiés concordent exactement, vous pourrez en
» toute sécurité, lui remettre les informations conte-
» nues dans la farde que nous vous confions.

» Si le délégué de Bruxelles n'était pas au rendez-
» vous qui est l'*Hôtel du Plat d'Étain* à Tirlemont,
» vous pousserez jusqu'à Bruxelles et vous vous ren-
» drez à l'Hôtel-de-Ville où vous trouverez réunis les
» chefs des sections de la garde bourgeoise, à qui vous
» ferez connaître l'objet de votre mission et remettrez
» votre dossier. »

Après quelques pourparlers fort courts, car le temps me pressait, je pris congé de ces Messieurs et allai faire mes préparatifs de départ.

Le 1^{er} septembre au matin je pris la diligence pour m'arrêter à Tirlemont. J'eûs pour compagnon de voyage, M. le baron *Eugène de Chestret*, qui était alors commis d'Etat et qui était rappelé à La Haye, pour y remplir ses fonctions.

J'eûs bien quelques incidents en route; ainsi à Tongres la diligence fut arrêtée par un poste militaire et visitée par le sergent qui commandait. Ayant aperçu à ma boutonnière un ruban aux couleurs liégeoises que tout le monde portait avec l'autorisation du chef du Gouvernement provincial, il me pria poliment, du reste, d'ôter ces emblèmes révolutionnaires. Je ne jugeai pas prudent de résister, je me bornai à lui faire remarquer que le port de ces couleurs avait été autorisé sinon encouragé par le chef du Gouvernement et nous partîmes.

Je n'eûs pas de peine à remarquer que le vieux sang des *Chestret* coulait dans les veines de mon compagnon

dé voyage. Belge, il déplorait le système de gouvernement adopté par les ministres du Roi, mais fonctionnaire public, il avait un devoir à remplir et il le remplirait.

Ce sentiment était absolument correct et la conversation, sans aborder les sujets qui auraient pu faire deviner l'objet de ma mission toute confidentielle, continua comme il convient entre deux amis d'université, charmés de se rencontrer et ignorant quand ce plaisir leur serait encore accordé.

J'arrivai dans la soirée à Bruxelles et me dirigeai directement vers l'Hôtel-de-Ville, où je me fis annoncer par un huissier, comme délégué de la Commission de sûreté de Liège.

J'entendis distinctement un *hourra* enthousiaste poussé par les personnes qui se trouvaient à l'intérieur; trois ou quatre des chefs de section réunis sortirent précipitamment de l'espèce de caverne où ils délibéraient.

Je fus entraîné plutôt qu'introduit au milieu du cénacle aux cris de *Vive Liège ! Vivent les patriotes liégeois !* jamais je n'avais éprouvé une semblable émotion.

Je remis au plus vénérable des chefs, à celui qui me semblait devoir être le président de l'aréopage, le dossier qui m'avait été confié, et je l'accompagnai de l'offre que j'avais été chargé de faire de la part des Liégeois, d'envoyer à Bruxelles, en vue d'événements graves, des hommes, des armes et de l'argent.

Je renonce à écrire l'effet que ces offres produisirent sur l'assemblée.

Il est temps, je crois, de vous faire connaître les hommes importants réunis à l'Hôtel-de-Ville, de ceux du moins, dont j'ai retenu les noms. Celui à qui je remis mes instructions était M. *Philippe Lesbroussart*; les autres étaient MM. le baron *Van der Linden d'Hoogvorst*, commandant en chef, *Pletinkx* devenu général, *Isidore Plaisant*, chef de la sûreté publique, *comte Van der Meere*, *baron Van der Smissen*, *Sylvain Van de Weyer*, et quelques autres que je ne puis citer, ma mémoire ne me rappelant pas tous leurs noms.

L'une des premières choses que j'appris, c'était l'entrée du prince d'Orange à Bruxelles et son séjour au Palais de la rue Ducale.

Cet événement pouvait être de nature à tout concilier. La conduite du prince et surtout celle du Roi allaient être la dernière tentative; si elle réussissait, tout rentrait dans l'ordre, car l'idée révolutionnaire ne s'était pas encore emparée de la partie sage de la Nation. Si elle échouait, c'était la révolution armée et sanglante.

Le prince d'Orange, nous l'avons dit plus haut, était aimé par tous, il était chéri par l'armée. Il est assez, dans les destinées des héritiers présomptifs de la couronne, de passer pour avoir des idées opposées à celles du Souverain.

Ici ce n'était pas un préjugé, on savait, à ne pas s'y méprendre, que le prince d'Orange rendait en dévouement aux provinces méridionales, ce qu'elles lui donnaient en véritable et sincère affection.

Si par un de ces hasards providentiels, ce qui arrive parfois, le Roi avait disparu de la scène, à ce moment la révolution eût été conjurée, c'est mon intime conviction. Le prince d'Orange serait devenu Roi au moment opportun, et s'il avait eu le courage qui ne lui manquait pas, et la bonne volonté qu'il semblait manifester, il n'eut pas été impossible que la séparation politique et administrative qu'il avait promise, eut conjuré les orages sur le point d'éclater, au moins pour quelque temps.

Reprenons notre récit en remontant quelque peu en arrière.

Le 31 août, le comte de *Cruykenbourg*, aide-de-camp de S. A. R. le prince d'Orange, arriva de Laeken à Bruxelles avec une dépêche du prince pour M. le baron *d'Hoogvorst*. Le prince désirait que le commandant en chef se rendit à son quartier pour conférer avec lui sur les moyens de calmer l'effervescence du peuple.

Le bruit courut à Bruxelles que S. A. R. était investie de pleins pouvoirs de la part du Roi.

Le baron *d'Hoogvorst* déféra dans la journée même au désir du prince. Il partit pour Laeken accompagné du major *baron Van der Smissen* et du comte *Van*

den Burch, du chevalier *Hotton* et de MM. *Roupe* et *Van de Weyer*. Le prince et la députation étaient d'accord sur un point, c'est qu'il était désirable que le premier se rendit à Bruxelles pour y traiter des objets que les circonstances imposaient à leur sollicitude.

Seulement le prince mit à sont entrée à Bruxelles, des conditions que les députés ne croyaient pas pouvoir accueillir. Ils pensaient que la population devait être consultée ou tout ou moins mise à même de manifester son opinion. On se mit d'accord sur la rédaction d'une proclamation que les princes avaient approuvée.

Au préalable, les princes autorisaient et désiraient même la publication d'une pièce qu'ils avaient rédigée et signée. Elle était adressée au commandant en chef et ainsi conçue :

« Vous pouvez dire à la brave bourgeoisie de
» Bruxelles, que les princes sont à la porte de cette
» résidence royale et ouvrent leurs bras à tous ceux
» qui veulent venir à eux ; ils sont disposés à entrer
» dans la ville entourés de cette même bourgeoisie et
» suivis de la force militaire destinée à soulager dans
» le pénible service de surveillance que cette bour-
» geoisie a rempli jusqu'à ce moment, dès que des
» couleurs et des drapeaux qui ne sont pas légaux,
» auront été déposés et que les insignes qu'une mul-
» titude égarée avait fait disparaître pourront être
» remplacés.

» (Signés) GUILLAUME, *prince d'Orange*.

FRÉDÉRIC, *prince des Pays-Bas*. »

Cette pièce fut lue à la population de Bruxelles sur la Grand'Place, l'histoire aura peut-être à tenir compte de la position du prince royal.

Livré à lui-même, il n'aurait probablement pas tenu ce langage devant une population en armes, sentant sa force et prête à en user, mais il était le délégué de son père, ayant comme mandataire des instructions, dont il lui était difficile de ne pas exécuter toute la sévérité.

Quoiqu'il en soit, les passages relatifs aux couleurs et aux troupes, excitèrent un vif mécontentement qui ne s'apaisa pas entièrement et eut une fâcheuse influence sur la suite des évènements.

Puisqu'il était décidé que l'entrée des princes aurait lieu, il fallait dès l'abord montrer à la population une entière confiance, si l'on ne voulait pas forcer l'entrée, les armes à la main. Il fut décidé qu'une seconde députation se rendrait auprès des princes pour les engager à modifier les conditions de leur entrée.

Cette députation nouvelle était composée du baron *de Sécus* membre des Etats généraux, du *major Van der Smissen*, du *prince de Ligne*, de Messieurs *Max Delfosse*, capitaine de section, *Michiels* et *Teichman*, ingénieur. La journée avait été employée, à la suite du mécontentement provoqué par la proclamation des princes, à dresser les barricades, tant il est vrai de dire qu'en révolution les minutes sont des années et que l'à-propos quand il n'exclut pas la dignité, fait souvent seul, le succès des concessions.

La députation obtint plusieurs attermoiements, mais rentrée seulement à minuit, dans Bruxelles, elle avait dû perdre un temps précieux, pendant lequel les excitations des turbulents et des intransigeants avaient semé dans la population de Bruxelles la méfiance qui pouvait être fatale au projet d'apaisement que bien des gens intelligents et bons patriotes désiraient vivement.

Quoiqu'il en soit, il avait été décidé que S. A. R. le prince d'Orange, qui n'avait pas perdu entièrement la grande affection des Bruxellois, et qui n'avait pas pris une part active et ostensible aux choses du Gouvernement, il avait été pris, disons-nous, les décisions suivantes qui furent annoncées par la proclamation suivante :

« S. A. R. le prince d'Orange viendra aujourd'hui »
» (1^{er} septembre) avec son état-major seulement et sans »
» troupe; il demande que la garde bourgeoise aille »
» au-devant de lui.

» Les députés se sont engagés à la garantie de sa »
» personne et à la liberté qu'il aura d'entrer en ville »
» avec la garde bourgeoise, ou de se retirer s'il le juge »
» convenable. »

Ensuite de ces décisions, les chefs de sections furent convoqués pour 10 heures précises, avec toute leur troupe, *en armes et dans la meilleure tenue*, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où ils se rangeraient en bataille, sur deux rangs, pour aller à la rencontre de S. A. R.

L'ordre du jour qui prescrivait le service était signé :

Le major de service : Le comte A. VAN DER MEERE.

C'est dans ces conditions que S. A. R. fit son entrée solennelle à Bruxelles le 1^{er} septembre 1830.

Les journaux de l'époque sont remplis de détails sur cette entrée émouvante, à plus d'un titre.

Le courage évident dont le prince avait fourni la preuve sur le champ de bataille, le souvenir de son ancienne popularité, la confiance qu'il montra encore dans cette circonstance à la bourgeoisie, et les termes mêmes d'une proclamation qu'il lança dans le public, tout cela aurait fait naître une espérance sans partage; malheureusement, à côté de la confiance qu'il proclama dans la loyauté de la population à laquelle il se livrait, il introduisit dans la Commission qu'il dirigea, et avec laquelle il allait délibérer, quelques noms qui ne plaisaient guère à l'opinion.

C'est dans ces conditions que j'arrivai à Bruxelles au milieu d'un cénacle où toutes les opinions de la Nation étaient représentées par les chefs de la garde bourgeoise. Toute la nuit se passa dans une grande agitation. A chaque instant des rapports arrivaient sur l'état des esprits. De temps en temps, ces rapports semaient des inquiétudes dans l'état-major réuni.

On venait annoncer que dans certains quartiers, il ne s'agissait, de rien moins, que d'enlever le prince et de le retenir en ôtage.

Au milieu des pourparlers auxquels ces rapports donnaient lieu, un membre se signala par la vigueur de ses paroles et la superbe loyauté de son langage : c'était le comte *Van der Meere*.

« N'oublions pas , Messieurs , s'écria-t-il, que le
» prince est confié à notre honneur. Nous ne pou-
» vons , au prix de quelque sacrifice que ce soit,
» permettre que sa parfaite sécurité soit compromise.
» On a agité la question de savoir s'il ne serait pas
» prudent de se rendre au Palais, d'informer le prince
» du danger qui le menace, et de l'engager à quitter
» la ville avant le jour, son départ dans la journée
» pouvant l'exposer à des dangers que nous ne
» pourrions conjurer, il est à peine besoin de vous
» dire que le moyen est indigne du prince et indigne
« de nous. Le prince est notre hôte, il est arrivé
» parmi nous, confiant en notre loyauté ; nous avons
» pris l'engagement d'empêcher qu'aucune atteinte
» soit portée à sa personne et à sa liberté, il s'est
» rendu à son palais à la clarté du soleil ; il faut qu'il
» ait le droit de se retirer à la lueur du jour et
» quand il lui plaira de s'en aller.

» S'il était menacé dans sa personne, notre devoir
» serait tout tracé, nous aurions à nous mettre à la
» tête de nos sections, à inviter le prince à se placer
» au milieu de nous, et à nous faire passer sur le corps
» avant que l'on arrivât jusqu'à lui. »

Ces nobles paroles se sont gravées dans mon esprit, et je puis en garantir le texte à peu près littéral.

Le major *Van der Meere* devenu *général*, appartient à l'histoire, il est permis à tout le monde de le juger avec la plus entière liberté ; quant à moi, qui écris mes impressions de 1830, sans prétendre en faire l'histoire, j'ai pensé qu'il y avait quelque générosité à montrer les hommes de l'époque par leur côté chevaleresque, plutôt que de raviver les souvenirs de leurs fautes qu'ils ont largement expiées.

Après avoir accompli ma mission et communiqué mes instructions, je quittai l'assemblée et repris le lendemain la diligence pour Liège, où j'arrivai dans la soirée du 2.

J'appris en descendant de voiture, par un de mes amis qui m'attendait au débarcadère, que dans la journée on avait pillé les armes de certains magasins, et qu'elles étaient déposées au foyer du théâtre.

Mon premier soin fut de me rendre à l'Hôtel-de-Ville, où je comptais trouver la Commission de sûreté réunie, afin de faire mon rapport.

On me fit entrer dans la salle où quelques personnes siégeaient en effet ; quoique je n'y trouvasse pas les membres avec lesquels j'avais conféré la veille, et dont j'avais reçu mon mandat, j'étais sans méfiance. Je crus devoir rendre compte de ma mission, à ceux qui me semblaient représenter mes mandants.

Aux premières paroles que je prononçai, je m'aperçus qu'elles étaient loin d'être bien accueillies. Je crus néanmoins devoir payer d'audace, et je continuai, lorsque je fus interrompu par un membre

de la Commission, que je ne crois pas devoir nommer, qui entra tout affairé dans la salle.

« La générale va être battue, disait-il, tous les bons » citoyens sont convoqués pour rétablir *l'ordre légal* » si profondément troublé dans le courant de la » journée, *il n'est que temps que les perturbateurs de* » *l'ordre public soient réduits à l'impuissance et* » arrêtés dans leurs sinistres projets. »

Les autres membres me désignèrent comme étant un des perturbateurs venant de Bruxelles et apportant à Liège des projets de soulèvement. « Qu'on » arrête ce révolutionnaire », disaient les uns. « Je » vous arrête au nom du Roi », disait le membre que je n'ai pas nommé.

Ma position, vous le comprenez, devenait assez critique, et durant quelques secondes, je me voyais le prisonnier de *l'ordre légal*.

Mais pendant les colloques qui s'échangeaient entre nous et dans lesquels je me défendais avec l'énergie que me donnaient mon patriotisme et le danger que je paraissais courir, j'entendis distinctement dans la rue un bruit que je croyais pouvoir favorablement interpréter. Les figures de mes accusateurs changeaient visiblement d'aspect. Il y a dans l'expression de l'effervescence populaire une gamme tonique qui permet souvent de juger sa signification, du moins je le croyais ainsi, et, dans ma pensée, ce que j'entendais, c'était le flot qui montait. Je conclus de mes impressions que l'heure de ma délivrance avait sonné ; c'est ce qui

arriva à ce moment. La double porte de l'appartement où se passait la scène dont je viens de parler, s'ouvrit avec fracas. Une masse compacte d'hommes à l'état fiévreux se précipita à l'intérieur. Je reconnus plusieurs des personnes que j'ai déjà eu l'occasion de citer. A leur tête se trouvait M. *Bauduin-Bayet*, secrétaire de la Commission de sûreté ; venaient ensuite Messieurs *Firmin Rogier*, *Lhoest*, et l'avocat *Forgeur*, mon patron. Le premier prit la parole et frappa du poing la table autour de laquelle, d'ailleurs, les membres de la Commission avaient cessé d'être assis.

» Il y a trop longtemps, disait M. Bayet, à son tour,
» que l'ordre légal a duré ; il est temps que tous les bons
» citoyens se réunissent pour proclamer la liberté et
» suivre les impulsions de l'irrésistible mouvement
» qui, parti de Bruxelles, a déjà envahi le pays tout
» entier. La générale va être battue pour appeler les
» citoyens aux armes pour la défense de leurs droits. »

Naturellement je me tournai du côté de mon interlocuteur qui m'avait arrêté au nom du Roi un instant auparavant, et comme c'était un homme respectable et respecté, qui plus tard a été élevé par le Gouvernement sorti de la révolution, aux plus hautes fonctions de l'état, je me bornai à lui dire :

» Vous comprenez, Monsieur, que si je voulais
» prendre ma revanche, j'aurais beau jeu. Je pourrais
» à mon tour vous faire arrêter, mais je n'userai pas
» de mes avantages. Je n'ai qu'un conseil à vous
» donner : allez-vous en, et au plus vite. »

Je lui dois cette justice qu'il ne se fit pas prier ; le dernier de la Commission de sûreté, il sortit par la porte par où j'étais entré, et m'envoya le lendemain un de ses parents pour me remercier de ma conduite à son égard, et me prier de ne parler à personne de cette scène dans laquelle il avait joué un rôle assez bizarre.

La discrétion que j'ai promise je crois que je l'observe en ne citant pas de nom propre.

Le lendemain, je rendis compte de ma mission aux journaux.

J'en dictai le résultat à M. *Devaux*, qui inséra dans le *Politique* une partie des nouvelles que j'avais recueillies à Bruxelles et à Louvain, et nous lisons dans le même journal que : « la Commission de » sûreté, nommée par le Gouverneur, n'étant investie » que d'une mission restreinte dont les termes aujourd'hui paraissent ne plus suffire aux vœux des » citoyens, a cru devoir se dissoudre. Les citoyens qui » la composent recouvrent ainsi toute la liberté de leur » position ordinaire. Nous croyons que ces fonctions » sont continuées par la Régence au sein de laquelle » siège d'ailleurs une grande partie de cette Commission. »

Ce qui voulait dire : Les événements se précipitent avec une si grande rapidité et une force si irrésistible, que les deux camps doivent se séparer et chacun se réfugier dans le sien. C'était prudent et logique. la forme du *consilium abeundi* était au moins polie.

En effet, la Commission de sûreté avait été débordée, elle devait se dissoudre, n'ayant plus le moyen de se mettre d'accord.

Cependant la jeunesse hollandaise prenait les armes pour marcher sur la Belgique. Depuis Utrecht, jusqu'à Vilvorde, la route était couverte de troupes; les provinces belges se préparaient de leur mieux à les recevoir.

La jeunesse belge se mettait en devoir de voler au secours de la capitale; déjà plusieurs jeunes Liégeois s'étaient rendus à Bruxelles, d'autres se proposaient de les suivre.

Nous avons vu plus haut que le soir de mon retour de Bruxelles, j'avais appris qu'on avait pillé les armes de quelques armuriers.

Ces armes étaient déposées au foyer du Théâtre et confiées à la garde d'un citoyen dévoué et qui devint plus tard bourgmestre de la ville, de M. *Louis Jamme*.

En revenant des bureaux du *Politique*, situés rue de l'Harmonie, je me rendis sous le péristyle du Théâtre où se faisaient les inscriptions de volontaires pour Bruxelles.

Pendant cette opération, une chaise de poste vint s'arrêter devant nous; elle contenait Monsieur et Madame *Félix Chazal*, venant de Bruxelles; Monsieur *Chazal* descendit de voiture et monta sur la table où se faisaient les écritures, et de là, il harangua le peuple en lui faisant connaître l'entrée du prince d'Orange à Bruxelles, que je venais moi-

même de lui apprendre; il leur expliqua les incidents qui avaient marqué cette entrée, et excita le peuple à se rendre au secours de la capitale.

Les inscriptions continuèrent et le noyau du bataillon conduit ensuite à Bruxelles par *Charles Rogier* continua à se former en cet endroit.

D'autre part, tout ne semblait pas encore perdu. Le prince d'Orange travaillait, avec ardeur, à l'apaisement des esprits. Dans la journée du 3, il donna de nombreuses audiences; les députés aux Chambres présents à Bruxelles, et notamment *M. Ch. de Brouckère*, furent appelés auprès de lui.

Un curieux colloque s'établit entre eux.

Les assistants ayant demandé énergiquement la séparation de la Belgique et de la Hollande, qui résumait pour le moment toutes les aspirations du pays, et comme premier gage l'éloignement des troupes de Bruxelles :

« *Le prince* : Mais alors, promettez-vous de rester » fidèles à la dynastie?

» *L'assemblée* avec enthousiasme : Nous le jurons!

» *Le prince* : Si les Français entraient en Belgique, » vous joindriez-vous à eux?

» *L'assemblée* : Non, non!

» *Le prince* : Marcheriez-vous avec moi pour notre » défense?

» *L'assemblée* : Oui, oui, nous le ferons!

» *Le prince* : Direz-vous avec moi : *Vive le Roi*?

» *L'assemblée* : NON, pas avant que nos vœux ne

» soient écoutés, mais *Vive le prince! Vive la Liberté!*
» *Vive la Belgique!* »

Et le prince fondit en larmes, l'on s'embrassa mutuellement, au milieu d'un enthousiasme général; les vieux généraux qui étaient mêlés à la foule ne pouvaient contenir leur émotion.

Le même jour, ces scènes furent portées à la connaissance du public, et le pays, tout en continuant ses armements, se livrait aux plus bruyantes espérances.

Malgré les apparences belliqueuses, la révolution, on peut l'affirmer et tous les hommes de 1830 le diront avec moi, n'était pas encore entrée dans les vœux de la Nation.

Une proclamation signée des députés aux Etats-Généraux annonçait qu'ils avaient été appelés auprès du prince à qui ils exposèrent respectueusement, mais fermement, que le désir le plus ardent de la Belgique était *la séparation complète* entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante qui pourrait, en acceptant ces propositions, compter sur l'attachement et la fidélité de tous.

Ces représentations furent favorablement accueillies par le prince, qui promit de partir et d'aller porter lui-même l'expression de ce désir au Roi.

Ce qu'il fit sans hésiter.

Les garants de la parole du prince étaient *le comte de Celles, le baron de Sécus, Barthelemy, de Langhe, Ch. de Brouckère, comte Cornet de Grez, et Huysmans d'Annecroix.*

L'espérance était revenue; à Liège le Conseil de Régence annonça ces bonnes nouvelles à la population.

Voici une des phrases que j'extrahs de sa proclamation datée du 5 septembre :

« Nous entrevoyons donc l'aurore d'un jour nouveau
» pour la patrie. Nous ajouterons que la voie la plus
» sûre pour arriver à la conciliation de nos intérêts
» est la persévérance dans cette marche à la fois
» ferme et légale, suivie par tous les bons citoyens. »

Si la prudence avait été possible des deux côtés du *Moerdyck*, si pendant la négociation que le prince d'Orange allait suivre avec son père, les impatients avaient conclu un armistice ou tout au moins une trêve, ce qui, je le reconnais, était assez difficile dans l'état des esprits des deux côtés, mais, pas impossible, on aurait encore pu espérer.

Malheureusement, comme prélude à ce qui allait arriver, les journaux hollandais tenaient un langage des plus violent. Les Belges étaient traités de *scélérats, ivrognes, imbéciles, factieux, brigands, assassins, traîtres*, etc.

Partout les légions de volontaires s'organisaient. Le *prince Frédéric*, se tenait à Vilvorde à la tête d'une armée menaçante. La crise était arrivée à son comble. Pouvait-on encore croire au rétablissement de la paix? Cette question est insoluble.

Les Belges étaient unanimes pour réclamer la solution indiquée par le prince, c'est-à-dire la séparation des deux parties du pays : le corps diplomatique

avait déclaré que le Traité de Londres ne s'opposait pas à cette solution.

Des lettres particulières annonçaient que le Conseil des ministres tenu à La Haye s'était, à l'unanimité, prononcé pour la séparation. D'un autre côté, Bruxelles se couvrait de barricades sans que pour cela la confiance fut complètement altérée.

Lorsque le Roi publia une proclamation datée du 5 septembre faisant appel à l'union des citoyens, et comme toujours en pareil cas, croyant cimenter cette union, le nouveau message royal faisait appel *aux bons citoyens* CONTRE LES MAUVAIS.

Ces paroles étaient loin d'être heureuses et cependant elles sont presque toujours employées, en pareille circonstance, par les gouvernements aux abois qui n'admettent pas volontiers que, en révolution, ceux que l'on désigne sous les noms odieux de mauvais citoyens, ce sont ceux qu'il faut le plus ménager, et dans cette occurrence ces *mauvais citoyens* s'appelaient *de Potter, Jottrand, Claes*, à Bruxelles; à Liège, ils avaient nom *Rogier, Lebeau, Devaux*, etc.

Et cependant la ville de Liège avait commencé à s'apaiser en se livrant à l'espérance. Cette proclamation dilatoire faisait connaître que le Roi avait appelé les Etats Généraux à La Haye, pour délibérer sur les meilleures mesures à prendre pour calmer les esprits, mais ne disait pas un seul mot pour faire naître l'espérance d'un meilleur avenir.

Aussitôt que cette nouvelle proclamation fut connue,

il fut décidé que la garde bourgeoise, dont le nombre augmentait d'heure en heure, serait complètement réorganisée. M. le *comte de Berlaymont* fut choisi pour en être le chef. L'air se remplissait de l'odeur de la poudre.

Le prince d'Orange devait revenir à Bruxelles le 9 septembre et n'était pas revenu ; on commençait à deviner la tactique ministérielle et les journaux ne cachaient plus les sentiments du public.

Le ministère, disait-on, ne voulait qu'attendre, temporiser, fatiguer la Belgique, en comptant sur le découragement ou sur la lassitude de la population.

Les journaux de Hollande, de leur côté, devenaient de plus en plus arrogants et menaçants ; ils s'élevaient, avec une bien imprudente unanimité, contre le vœu de la partie méridionale du pays. Ils nous appelaient les révoltés ; ils niaient que le désir de la séparation fut unanime en Belgique.

Aux armes, disaient-ils, à bas les rebelles ! Sang de rebelles n'est pas sang de frères.

Et en poussant ainsi la Belgique vers le dénouement, ils obtinrent ce qu'ils avaient demandé, la guerre. Seulement la victoire resta à la Belgique. L'armée hollandaise concentrée dans le parc de Bruxelles dut enfin se retirer après un combat de trois jours. La Belgique entière avait fourni son contingent de combattants.

Les Liégeois s'étaient rendus d'abord par petits corps

à Bruxelles, et une troupe importante conduite par *Charles Rogier*, se distingua dans ces luttes d'un peuple entier contre une armée organisée ; après trois jours, la délivrance de la Belgique était un fait accompli.

Un Gouvernement provisoire, dans lequel notre éminent concitoyen *Rogier* avait sa place marquée, prit les rênes de l'Administration.

On peut dire, aujourd'hui que le calme est venu, que la séparation fut le résultat des fautes du ministère, et spécialement du ministère Van Maanen.

En découvrant constamment la Royauté, en laissant par conséquent le Roi toujours exposé personnellement au mécontentement du peuple, en refusant de consentir à la responsabilité ministérielle qui était demandée avec les plus vives instances, en se refusant avec une coupable obstination au redressement des griefs, le ministère *Van Maanen* a assumé devant l'histoire une responsabilité immense.

La lutte du champ de bataille était terminée, la lutte diplomatique allait commencer.

L'Europe voyait avec regret, la destruction d'un royaume qu'elle avait édifié avec l'espoir d'un heureux avenir. Elle voyait avec peine, la rupture d'une union à laquelle elle avait promis une heureuse existence. Aussi n'eut-elle aucune foi dans la durée du nouvel Etat.

Aujourd'hui l'Europe et le Pays n'ont qu'à se féli-

citer de l'œuvre de 1830, dont nous célébrons le 50^e anniversaire.

Nous voyons aujourd'hui avec un légitime orgueil la Belgique, ce petit pays, comme on l'appelle, étaler devant le monde entier les richesses artistiques et industrielles qui se sont produites pendant les cinquante années heureuses de son indépendance.

Ce développement que nul ne pouvait espérer est l'objet de l'admiration des peuples et des gouvernements; il est la meilleure preuve de notre vitalité.

Quand la révolution de 1830 fut reconnue par l'Europe, nul ne pouvait espérer, non plus, qu'un jour viendrait où les puissances hostiles et incrédules deviendraient pour nous des amies pleines de confiance et d'affection; et la Hollande elle-même a compris que les guerres de nation à nation ne peuvent être éternelles.

Il y a cinquante ans, l'erreur commise par la Sainte Alliance nous entraîna sur les champs de bataille, nous luttions pour notre indépendance, la guerre était vive et passionnée; aujourd'hui c'est la main dans la main que nous marchons vers la conquête pacifique de tous les progrès.

Nous nous estimons parce que le temps nous a appris que nous sommes estimables; nous nous pardonnons nos luttes parce que nous savons que la responsabilité retombe sur ceux qui avaient commis la colossale erreur de nous unir.

Nous vivons heureux et contents de l'union intime qui a succédé à la séparation violente.

Nous faisons enfin l'expérience de ce que disait, il y a bientôt un siècle, un grand orateur à la tribune française :

« Les combats que se livrent les peuples, disait le » député Isnard, à la Législative, ressemblent aux » coups que se portent deux amis dans l'obscurité. Le » jour paraît, les amis comme les peuples se recon- » naissent et s'embrassent dans une fraternelle » étroite à la face de la terre consolée et du ciel » satisfait. »

Nous disons à nos amis nos voisins :

« Venez à nos fêtes, venez être témoins de notre » reconnaissance et de nos joies; venez vous asseoir » à notre table, jouissez avec nous, en commensaux » sympathiques, de notre vie de travail et de progrès. » Pendant ces cinquante années, nous avons effacé le » passé, et comme vous, nous vivons de l'avenir, con- » fondons notre patriotisme et nos félicitations et mar- » chons de conserve avec toutes les nations qui nous » environnent, dans la voie de la paix et de l'amour » de nos institutions.

Et nous, Belges, en parlant de nos institutions, sachons que si la royauté se trouve au sommet, le peuple entier est à la base, pour soutenir le trône élevé de ses mains, et défendre la dynastie désormais attachée à la nation par les liens indissolubles de l'affection la plus haute et de la plus cordiale estime.

Après avoir fait cette revue, bien incomplète d'ailleurs, du cinquantenaire de notre existence, payons un tribut de reconnaissance et d'admiration à ceux qui ont été assez heureux de créer le nouvel État Belge et dont la plus grande partie sont privés de l'extrême bonheur d'assister à son apothéose.

Et en effet, la plupart des acteurs du grand drame politique de 1830 ne sont plus de ce monde; en relisant ce qui précède, une remarque me frappe, c'est qu'il en reste à peine assez pour être les témoins de sa glorification.

De tous ceux que j'ai eu l'occasion de citer dans cette causerie, il reste l'illustre *Rogier*, le brave général *Chazal* et celui qui a l'insigne honneur d'en parler devant vous.

—

Au nom du Roi, je déclare ouverte la session du Conseil provincial de Liège.

—

VIVE LE ROI !

